

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Prix de l'Abonnement
 Edition quotidienne, par an \$3.00
 Edition hebdomadaire, par an 1.00
 Invariablement payable d'avance
 On peut aussi s'abonner pour six mois
 ou pour trois mois.

EDITEUR-PROPRIÉTAIRE : S. MARCOTTE

RÉDACTEUR-EN-CHEF : HECTOR FABRE

Prix des Annonces
 Six lignes, première insertion, \$0.60
 Chaque insertion subséquente 0.40
 Chaque ligne en sus, première ins. 0.05
 Chaque ins. subséquente, p. ligne... 0.05

FEUILLETON DE L'ÉVÉNEMENT
DU 26 JANVIER 1880.

L'INCENDIAIRE

Par ELIE BERTHET

(Suite.)

—Vide? en êtes-vous sûr? demanda le taupier; cherchez encore... on dit que les billets de banque tiennent si peu de place!

—Eh! sacrebleu! il n'y a ni billets de banque, ni or, ni argent, ni rien... Je ne trouve qu'un petit portefeuille, qui a l'air de contenir des papiers sans valeur.

—Prenez-le toujours, monsieur Noël; on le rendra à qui de droit.

Cette conversation à tue-tête fut interrompue brusquement.

On sait que sur une corde tendue, si longue qu'elle soit, les secousses et les tiraillements les plus légers opérés à une extrémité, se transmettent avec exactitude à l'autre extrémité. Or, pendant que Noël était ainsi suspendu à soixante pieds en l'air, il sentit que l'on tourmentait le câble du côté du jardin, et la continuité des secousses donnait à croire qu'on s'efforçait de le détacher ou de le couper. Jean et Grivet, qui tenaient l'autre bout, s'étaient eux-mêmes aperçus de ces mouvements insolites et commençaient à prendre de l'inquiétude, quand Noël s'écria :

—Alerte! mes amis... Il y a quelque chose dans le jardin qui est en train de trancher le câble... Que l'un de vous y aille vite ou je suis perdu!

Aussitôt le cantonnier dégringola en bas des décombres; mais, au milieu de l'obscurité, il se heurtait à mille obstacles et avait peine à trouver la porte. Pendant ce temps, le taupier s'écriait, avec une énergie qu'on ne pouvait attendre de sa molle et placide nature :

—Descendez, monsieur Noël, descendez vite... Ne vous servez plus des crochets; laissez-vous glisser... Le temps presse, allons! descendez

Noël comprenait le péril et il s'empressa de suivre ce conseil. S'étant débarrassé de divers objets qui gênaient ses mouvements, il se laissa glisser. Grâce à sa vigueur, à son habileté en gymnastique, une minute lui semblait lui suffire pour atteindre le sol, et le taupier continuait à l'encourager de la voix.

Grivet avait fini par retrouver la porte et s'était élancé dans le jardin qu'éclairait la lune. Mais, au lieu de s'approcher en silence de l'arbre auquel le câble était fixé, afin de surprendre les malfaiteurs à l'œuvre, il cria de loin :

—Ah! scélérats, bandits, brigands, que faites-vous?... C'est un assassinat! Il résulte de ces injures et insinuations que le cantonnier, en arrivant sous l'arbre, ne vit plus personne; seulement il entendit fuir avec précipitation dans l'allée de charmillles.

Grivet croyait être arrivé assez tôt pour prévenir une catastrophe. Comme il allait se mettre à la poursuite du fuyard, un craquement subit le fit tressaillir. Le câble, qui sans doute était déjà coupé en grande partie lorsque le cantonnier avait paru, venait de se rompre complètement, et entraîné par le poids de Noël, s'éleva en sifflant dans les airs. On entendait le frottement des nœuds contre la pierre calcinée qui se pulvérisait; en même temps des cris partirent de l'intérieur des ruines.

Grivet, comme on peut croire, ne songea plus à poursuivre l'auteur présumé de ce désastre, et courut au secours de ses amis; mais déjà le danger n'était plus aussi terrible qu'il le supposait, du moins pour le moment.

On se souvient que le mur présentait de nombreuses lézardes causées par la violence du feu. Or, lorsque le câble rompu s'était mis à filer avec une rapidité effrayante, il n'avait pas tardé à

s'engager dans une de ces fentes qu'il usait avec ses nœuds comme fait une scie. Grâce à cette circonstance, le mouvement s'était bientôt ralenti, et un nœud, plus gros que les autres, l'avait arrêté tout à fait. Cependant Noël se trouvait encore à plus de trente pieds du sol, et le moindre ébranlement pouvait dégager le nœud préservateur.

Grivet ne se rendait pas bien compte de la situation; tout ce qu'il voyait, c'était la lanterne, redevenue immobile, tandis que la chute du câble était interrompue. Néanmoins il ne se rassurait pas, et s'écria :

—Mes amis, que faut-il faire?
 —Prier pour notre bien-aimé Noël, murmura Jean d'un ton lugubre; Dieu seul peut le tirer de là... Défiiez-vous, monsieur Noël, ajouta-t-il tout haut, il me semble que le nœud commence à céder.

—Je ne puis plus me soutenir, répliqua le jeune homme d'une voix éteinte; mes mains sont déchirées.

—Essayez encore de tenir ferme... Nous allons chercher une échelle.

—Impossible! Mes forces m'abandonnent.

—Eh bien donc, descendez, puisqu'il le faut... Mais doucement, sans secousse...

—Que Dieu nous assiste tous! murmura Noël.

Et il se laissa glisser de nouveau. Mais le taupier avait eu raison de redouter cette tentative, et la catastrophe qui se produisit eut d'épouvantables proportions.

La corde céda tout à coup, en entraînant une partie de la muraille. Il se fit une trouée par laquelle pénétra la lumière du ciel, lumière qu'intercepta aussitôt un nuage de poussière épaisse. En même temps on entendait un roulement sourd, auquel se mêlèrent des gémissements. Un amas de matériaux, pierres et plâtres, s'abattit à la place où devaient se trouver Noël et Jean. Le cantonnier lui-même fut saisi par l'éboulement, emporté, renversé et jeté à quelques pas. Pendant un instant encore, l'éboulement continua et il semblait que toute cette immense muraille dût s'abîmer. Cependant le calme se rétablit peu à peu, le nuage se dissipa, et, sauf une large brèche qui s'était formée au-dessous de la lucarne, tout reprit le même aspect qu'auparavant.

Grivet, quoique couvert de contusions, n'avait aucune blessure grave. Il revint bientôt de l'étourdissement causé par sa chute, se releva au milieu des ténèbres et s'écria avec anxiété :

Monsieur Noël... Jean... mes bons amis, par pitié où êtes-vous?

Une plainte, faible comme le soupir d'un mourant se fit entendre.

—Qui est là? où êtes-vous? demanda encore le cantonnier en s'efforçant d'escalader le monceau de débris.

Mais, cette fois, il ne reçut aucune réponse et un silence de mort régna dans toute l'étendue du bâtiment incendié.

IX

LA MAUVAISE NOUVELLE

Le lendemain matin, un soleil radieux éclairait la pittoresque campagne qui environnait le château de Bligny. Le ciel était tout d'azur; les oiseaux gazouillaient dans les arbres, et on entendait chanter les travailleurs dans les vignes aux fruits presque mûrs.

Le parterre, qui s'étendait sous les fenêtres du château et qui communiquait avec le parc au moyen d'un escalier de marbre, avait surtout un grand charme à cette heure de la matinée. Il regorgeait de fleurs, dont l'air était embaumé à un quart de lieue à la ronde. Il offrait notamment une tonnelle de roses, de chèvres euilles, de clématites, de volubilis, qui aboutissait à un kiosque en verres de couleur, et où la promenade eût été délicieuse, tandis que les gouttes de rosée tombaient de branche en branche avec un bruit musical.

Mais on n'était pas matinal à Bligny, et pas une fenêtre ne s'ouvrait. A la vérité, M. de Lovedy était rentré assez

avant dans la nuit, après avoir dîné, disait-on, dans un château du voisinage, et Hector avait, de son côté, veillé fort tard à jouer le lansquenet avec les hôtes de la maison.

Adrienne, habituée à l'activité de la campagne, était pourtant sur pied depuis longtemps et n'eût pas mieux demandé que de prendre l'air avant le déjeuner; mais madame Duhamel, qui depuis trois jours avait éprouvé tant de fatigues, dormait encore, et la jeune fille n'osait sortir seule. A la fin, elle pensa qu'elle pouvait sans inconvénient se promener sous les fenêtres de sa mère, et en quelque sorte sous sa sauvegarde. Elle fit donc quelques dispositions à la hâte, se coiffa d'un chapeau de paille, serra autour de sa taille sa robe de toile grise; puis, après avoir embrassé dans son lit la digne dame qui, sans s'éveiller, l'accueillit par un petit murmure caressant, elle descendit dans le jardin, légère comme un oiseau.

Elle gagna d'abord la tonnelle, qu'on appelait "l'allée des roses," et se mit à butiner des fleurs, à effeuiller des marguerites, à observer de beaux insectes verts ou rouges, endormis dans la corolle satinée des lisérons; elle s'abandonna enfin à tous ces charmants caprices d'une honnête enfant qui se sent livrée à elle-même. Pleine de sécurité, elle s'éloignait de plus en plus de la maison, quand tout à coup elle se trouva en présence de son cousin Hector.

D'où venait le jeune Lovedy, à cette heure où l'on le croyait encore enfermé dans sa chambre? Toujours est-il que ses bottines et le bas de son pantalon étaient imprégnés de rosée, comme s'il eût couru longtemps parmi les herbes. Il n'en était pas moins vêtu avec cette élégance parisienne dont il ne se départait jamais.

La surprise du cousin et de la cousine, en se rencontrant ainsi, fut réciproque; mais, tandis que cet étonnement devenait une vague appréhension pour la jeune fille, il se changeait bien vite en joie pour monsieur Hector.

—Quel bonheur, chère Adrienne! s'écria-t-il. Depuis votre arrivée au château, vous n'avez pas plus quitté votre mère que son ombre... Et pourtant que de choses nous avons à nous dire!

Il voulut prendre le bras de mademoiselle Duhamel et l'entraîner vers l'autre extrémité du jardin; mais elle le repoussa comme à l'ordinaire, et se dirigea à pas lents vers la maison.

Quoique Hector fût vivement piqué de ce refus, il se garda d'en rien montrer; et marchant à côté de sa cousine, il lui dit d'un ton sentimental :

—Vous êtes bien changée avec moi, Adrienne! Autrefois, à chacun de mes voyages dans ce pays, je vous retrouvais plus aimable et plus enjouée...

Vous souvenez-vous que, quand nous étions enfants, nous nous plaisions à nous appeler "petit mari" et "petite femme"? Et ni votre mère ni la mienne n'y trouvaient à redire!

—Il serait temps, cousin Hector, d'oublier ces enfantillages ridicules... Ils ne conviennent plus à notre âge.

—Et pourquoi non, Adrienne? Pourquoi renoncerais-tu à des projets, qui sont toujours chers à mon cœur? Je vous aime depuis longtemps, nos fortunes sont à peu près égales, et il n'y a réellement d'autre obstacle que votre volonté...

—Assez, cousin Hector, interrompit Adrienne avec fermeté; je vous ai fait entendre déjà que ces projets ne pouvaient avoir aucune suite. Notre lien de parenté est beaucoup trop étroit pour ne pas éveiller chez moi, comme chez ma mère, des scrupules de conscience. D'ailleurs, un pareil mariage ne saurait nous donner le bonheur à tous deux. J'ai des goûts simples et paisibles. Vous, au contraire, habitué à la vie turbulente de Paris, au luxe et au mouvement, vous ne sauriez vous plaire dans le milieu où je compte vivre... Ne me parlez donc plus de mariage, Hector... Ne m'en parlez jamais... jamais, je vous en prie, ou il faudra absolument cesser de nous voir.

CIE. D'ASSURANCE QUEBEC SUR LE FEU.

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLEE ANNUELLE des ACTIONNAIRES aura lieu au BUREAU DE LA COMPAGNIE.

Lundi, le 2me jour de Février prochain.

A DEUX HEURES P. M.,

où un état des affaires leur sera soumis, et pour l'Election des Directeurs.

Par ordre,

W. L. FISHER,
Secrétaire.

Québec, 31 décembre 1879.
7 janvier 1880—1fs

AU PUBLIC!

A L'APPROCHE DES FETES DE

NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Nous croyons devoir annoncer à nos nombreuses pratiques, et au public, en général, que nous avons reçu, pour cette occasion, un assortiment magnifique sous tous les rapports.

Nous offrons donc en vente de splendides

Lampes de Salon, etc.,

des Vases richement décorés,

divers morceaux d'Argenteries artistiquement travaillés,

de somptueux Services à Dîner et à Déjeuner en Porcelaine,

ainsi que de Belles Verreries.

Nous tenons à faire remarquer qu'en vue des temps difficiles que nous traversons, nous vendrons tous ces articles à REDUCTION.

RENAUD & CIE.,

24, rue St. Paul.

Québec, 6 décembre 1879.

100 pieces Tweeds

ASSORTIES DE PATRONS

Valant 90 cts. pour être vendues 50 cts. la verge

VIENNENT D'ETRE REÇUES CHEZ

F. X. LEPAGE

NOS. 53, 59

Rue de la Couronne
St. Roch.

Québec, 4 décembre 1879.

J. & W. REID,

Manufacturiers de

Papiers, Sacs de Papiers, Livres Blancs, etc., etc.,

98 et 100, rue St. Paul, Québec.

Papier-Feutre, pour le lambrissage des maisons et pour mettre sous les tapis.

Papier Goudronné, pour les couvertures de maisons.

Papier à Envelopper, gris, brun, drab, manilla, de toute grandeur et de toute qualité.

Papier à Imprimer, blanc et de couleurs, de toute grandeur et de toute qualité.

Sacs de Papier, faits à la machine, pour épicerie et marchandises sèches, de toute qualité et de toute grandeur.

Livres Blancs, pour comptes ou mémoires, grands ou petits, faits à la main, ou le plus court défilé.

Importateurs et Marchands de Papier à Ecrire, d'Enveloppes, de Plumes et d'Encres, enfin de toute sorte de Papeteries.

Le tout rendu au PLUS BAS PRIX, soit en gros, soit en détail.

J. & W. REID,

Nos. 98 et 100, rue St. Paul.

Remède Spécifique de Gray!

TRADE MARK. Le GRAND remède anglais. Une guérison infaillible pour la faiblesse séminale, la spermatorrhée, impuissance et toutes les maladies qui sont les suites des habitudes honnêtes; perte de la mémoire, lassitude des membres, douleurs dans le dos, obscurcissements de la vue, décrépitude prématurée et plusieurs autres maladies qui conduisent à la folie, à la consommation ou à une mort précoce. Détails complets dans notre pamphlet, que nous envoyons gratis par la poste.

Le remède spécifique est vendu par tous les droguistes à \$1 le paquet ou six paquets pour \$5. Il sera envoyé franc de port sur réception de la somme requise.

CIE. DE MEDECINE DE GRAY, Toronto, Ontario, Canada. En vente à Québec chez tous les droguistes en gros et en détail et dans tous les endroits du Canada et des Etats-Unis. N. B. — Les demandes pour notre médecine ayant augmentées, nous avons dû déménager Toronto, où il vous plaira maintenant de nous faire parvenir toutes nos communications. 3 février 1879—laq4



Chemin de Fer Intercolonial

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES endossées "Soumissions pour Tuyaux à l'Eau" seront reçues par le soussigné jusqu'au

31 Janvier 1880,

pour l'approvisionnement de 7,000 pieds cubes de Tuyaux à l'Eau en Fonte de 6 pouces de diamètre, et 130 pieds cubes de 36 pouces de diamètre.

Les spécifications et formes de soumissions peuvent être obtenues au Bureau des Ingénieurs, à Moncton, et au Bureau des Maîtres de Station, à St. Jean, à Halifax et à la Pointe Lévis, et aussi au Bureau des Agents, No. 120, rue St. François-Xavier, Montréal.

Aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est faite d'après les formes de blancs imprimés.

D. POTTINGER,
Surintendant en Chef.

Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N.-B.,
27 décembre 1879.
30 décembre 1879—jd

CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT.

DIVISION DE L'OUEST.

Chemin de Fer Q. M. O. & O.

Le chemin le plus court et le plus direct entre Montréal et Ottawa.

Le et après LUNDI, le 12 JANVIER, les trains laisseront le DEPOT D'HOCHÉLAGA comme suit :—

Train Express pour Hull à	A. M. P. M.
Arrivant à Hull à 2.00 P. M. et 3.00	
Aylmer à 2.35 P. M. et 3.35	

Train Express de Aylmer à	A. M. P. M.
Hull à	3.15 et 3.35
Arrivant à Hochélagà à 1.50 P. M. et 3.50	

Train pour St. Jérôme à	5.00 P. M.
Train de St. Jérôme à	7.00 A. M.

Les trains laissent la station du Mile End 10 minutes plus tard.

MAGNIFIQUES CHARS PALAIS SUR TOUS LES TRAINS PASSAGERS.

Bureau Général, 15, Carré de la Place d'Armes. Billets en vente à l'Office de STARKES, LEVE & ALDEN, Agents des Billets, Bâtisses des Fractions, Bureau—202, rue St. Jacques, et 158, rue Notre-Dame, Montréal.

C. A. SCOTT,
Surintendant Général Division de l'Ouest.

C. A. STARK,
Agent Général pour Frêt et Passagers.

14 janvier 1880.

Chemin de Fer Intercolonial.

SAISON D'HIVER 1879-80.

Le et après LUNDI, le 17 NOVEMBRE, et jusqu'à avis contraire les Trains de ce chemin laisseront et arriveront à la Station de la Pointe-Lévis comme suit :—

Départ.	Temps du Chemin.	Temps de Québec.
---------	------------------	------------------

Express pour Halifax et St. Jean	8.15 A. M.	3.00 A. M.
Accommodation et Mallo.	5.15 A. M.	9.00 A. M.
Frêt	4.30 P. M.	7.15 P. M.

Express d'Halifax et de St. Jean	7.15 P. M.	7.00 P. M.
Accommodation et Mallo.	4.00 P. M.	3.45 P. M.
Frêt	4.52 A. M.	4.37 A. M.

Les trains qui vont à Halifax et à St. Jean arrêteront à Moncton le Dimanche; ceux qui partiront de St. Jean et de Halifax arrêteront à Campbelltown.

Le char Pullman attaché au convoi qui laisse la Pointe-Lévis les Mardis, Jendis et Samedis, se rendra directement à Halifax, et celui qui suivra le convoi les Lundis, Mercredis et Vendredis, ira droit à St. Jean.

La vitesse régulière des trains sur le Chemin de Fer Intercolonial dépasse de quinze minutes à l'heure celle des trains de Québec.

D. POTTINGER,
Surintendant en Chef.

Bureau du Chemin de Fer, Moncton, N.-B.,
14 novembre 1879.

Société de Prêts et Placements de Québec.

A PRÊTER \$10,000.00.

Par somme variant de \$100.00 en montant. Ceux qui désirent emprunter pourront se procurer tous les renseignements nécessaires au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques, B.-V. ROBT. LAROCHE, Sec.-Trés. Québec, 29 juillet 1879.

ANNONCES NOUVELLES.

Perdue—Une Montre couverte en Argent.
A vendre ou à louer—Hamel & Tessier.
Maison à louer—Oct. Lemieux & Cie.
Maison à vendre—No. 11, rue Ste. Geneviève, Cap
Ettoiles pour Robes de Soirées—Glover, Fry & Cie.
100 pièces Tweeds—F. X. Lepage.

QUEBEC,

LUNDI, 26 JANVIER 1880.

Historique de la fondation de la
Société Saint-Jean-Baptiste
de Québec.

Les sociétés sont de grandes familles. Les membres qui les composent sentent qu'un lien invisible les unit les uns les autres; communauté d'idées, d'intérêts et d'aspirations, voilà ce qui constitue ce lien invisible, mais possédant une puissance énorme. Comme les familles vertueuses ont une virilité qui ne s'affaiblit pas, de même les sociétés dont la première pensée a été une pensée de bien, une mission de justice, une œuvre de dévouement, ont chance de subsister et de croître.

Ne peut-on pas dire aujourd'hui que la Société Saint Jean-Baptiste, c'est-à-dire la société canadienne-française, est une illustration éclatante de ce fait? La grande et noble pensée de son regretté fondateur et premier président, de faire du peuple canadien-français une seule et même famille, de réunir cette famille une fois l'an, et de lui donner l'occasion non-seulement de s'affirmer numériquement, mais aussi de déployer ses ressources, ses talents, ses capacités, s'est perpétuée depuis le 19 juin 1842. Plus que cela, le grain de senevé a germé, fructifié. Le modeste racine s'est développée, et aujourd'hui, elle est devenue un arbre élevé, aux branches nombreuses et touffues qui présentent leur ombrage à tous les enfants du Canada français dans l'Amérique Britannique du Nord et dans la république américaine où ils sont aujourd'hui près d'un million.

Dans la république américaine, partout où il y a un centre canadien-français, il y a une société Saint-Jean-Baptiste; et chaque année ces canadiens-français, frères exilés, ne manquent pas de célébrer chez eux solennellement le 24 juin.

Cette année, à l'occasion des préparatifs considérables qui se font pour la réunion de la grande famille canadienne-française, le 24 juin prochain, il est bon de se reporter au berceau de la Société Saint Jean-Baptiste de Québec, et de rafraîchir des souvenirs toujours chers et qui réclament impérieusement d'être mis plus que jamais en relief, à la faveur du flambeau de l'histoire.

De mortuis nil nisi bonum, dit certain proverbe auquel d'instinct on obéit. Si on recommande de ne dire que du bien des morts, que doit-on dire des morts qui ont fait du bien? La reconnaissance et la justice qui leur sont dues doivent alors prendre une forme tangible, solennelle, éclatante. On honore leur mémoire par des souvenirs durables, témoignage de leurs belles actions, exemple et stimulant pour la postérité. Aux grands découvreurs, aux grands fondateurs, Jacques-Cartier, Champlain, et, dans un autre ordre, Mgr. de Laval, on a élevé des monuments. Si nous passons à un ordre plus intime, mais non moins noble, de combien de fondateurs d'œuvres littéraires, philanthropiques, n'honorons-nous pas les noms?

Sur le même plan, il faut aussi placer les œuvres patriotiques. Or, quelle est l'œuvre publique plus patriotique que la Société Saint-Jean-Baptiste, et quel est le nom qui, dans les circonstances, ne doit pas dominer bien haut et être inscrit à côté des patriotes de notre race, si ce n'est celui du Dr. Pierre-Martial Bardy, l'un des fondateurs, en réalité le premier d'entre eux, et le premier président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec!

Notre ville allait l'oublier, lorsqu'un correspondant d'un journal anglais, le *Quebec Mercury*, le 21 janvier courant, est venue lui rafraîchir la mémoire, dans une lettre très intéressante, de forme très soignée, et très précieuse au point de vue historique.

Voyons donc ce qu'ont été les débuts de la société qui va affirmer si solennellement le 24 juin 1880, l'existence de la race canadienne-française, ses progrès et ses ressources.

Le dimanche, 19 juin 1842, on discutait à la porte de l'église St-Jacques, à la messe, la question de savoir si

taient les canadiens-français, à se rendre à une assemblée publique à l'hôtel de tempérance Maheux, près du Parc, afin d'aviser aux mesures à prendre pour fonder une société dans le but de célébrer la fête de la Saint Jean-Baptiste, patron adoptif des canadiens-français.

L'assemblée se fit après vêpres. Le Dr. Pierre-Martial Bardy fut invité à présider la séance, et expliqua avec éloquence et patriotisme le but de l'assemblée.

On proposa et l'on adopta une série de résolutions, qu'il est probablement préférable de publier *in extenso*, dans l'intérêt de l'histoire:

M. O. Fiset proposa, secondé par M. P. O. Guenet:

1o. "Qu'afin de consolider de plus en plus les liens qui devraient unir entre eux les Canadiens de toutes les classes sous une bannière nationale, il est désirable et même nécessaire de former une association pour célébrer la fête de la Saint Jean-Baptiste, patron adoptif des Canadiens, et que cette association prenne dès ce jour le nom de Société Saint Jean-Baptiste."

M. P. Plamondon proposa, secondé par M. Taché:

2o. "Que M. le Docteur Pierre-Martial Bardy soit nommé président de la Société."

M. S. Marmette proposa, secondé par M. Joseph Cauchon:

3o. "Que M. N. Aubin soit nommé vice-président de la Société."

M. W. Rowen proposa, secondé par M. P. Plamondon:

4o. "Que MM. Rhéaume et Huston soient nommés secrétaires de cette association."

M. Cauchon proposa, secondé par M. Ovide Paradis:

5o. "Que M. P. Guenet soit nommé trésorier de la société."

M. S. Mathieu proposa, secondé par M. Fournier:

6o. "Que la Société Saint Jean-Baptiste assiste au saint sacrifice de la messe vendredi prochain, 24 juin courant, à 7 heures du matin, à la paroisse de Notre-Dame de Québec, et que les membres s'assemblent à l'hôtel de tempérance de Maheux, pour de là se rendre à l'église."

Monsieur Aubin proposa, secondé par M. F. M. Derome:

7o. "Que, pour commencer l'œuvre de cette société sous des auspices agréables et propres à réunir dès le premier abord le plus grand nombre possible de citoyens, il serait convenable de célébrer son établissement par un banquet auquel seraient invités les Canadiens de toutes les classes qui désireraient en faire partie."

Monsieur R. P. Levêque proposa, secondé par M. Grenier:

8o. "Qu'un comité de sept membres soit nommé afin de prendre les arrangements nécessaires et recevoir les souscriptions au banquet, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre, et que les messieurs suivants composent ce comité: MM. les officiers de la société, et MM. Fournier, Pretaboire, Dr. Tourangeau, Savard, H. Gingras, P. Gingras, O. Fiset et P. Corriveau."

Le Dr. Tourangeau proposa, secondé par M. J. Bureau:

9o. "Que chacun des membres de cette réunion qui désirera prendre part au banquet, aura à payer cinq chelins."

M. P. A. Gagnon proposa, secondé par M. Levêque:

10o. "Que la présente association adopte la feuille d'érable pour son emblème distinctif."

M. Fiset proposa, secondé par M. E. Thivierge:

11o. "Que les messieurs du Comité soient chargés de soumettre à M. le Maire les procédés de cette assemblée et de le prier de se joindre à nous pour la célébration de la Saint Jean-Baptiste."

M. Aubin ayant été appelé au fauteuil, il fut proposé par le Dr. Tourangeau, secondé par M. S. Marmette:

12o. "Que les remerciements de cette assemblée soient votés à M. le Président."

Après quoi l'assemblée s'ajourna.

(Signé)
RHÉAUME et HUSTON,
Secrétaires de la
Société Saint Jean-Baptiste.

La Société Saint Jean-Baptiste était fondée et l'idée patriotique de l'un de ses énergiques fondateurs, son premier président, le Dr. Pierre Martial Bardy, prenait une forme tangible, un corps; il s'agissait maintenant de faire la consécration solennelle du mouvement.

Il y eut des listes de souscription ouvertes au bureau du *Canadien*, au bureau du *Fantasia* et à l'hôtel de Tempérance Maheux, pour le dîner; mais pendant que l'on organisait le dîner, on avait déjà fixé le lieu du rendez-vous à l'hôtel Maheux, mais on le changea, et il fut entendu que tous les sociétaires se réuniraient le matin du 24 à l'hôtel de la Cité. Les journaux du temps donnent des comptes-rendus enthousiastes de la procession et du banquet.

Cité, on en montait un autre à l'hôtel Albion. C'était du luxe, les sociétaires le comprirent et les organisateurs du dîner à l'Albion résolurent de se joindre à ceux qui montaient le dîner à l'hôtel de la Cité.

Les couleurs adoptées par la Société furent le rouge, le bleu et le vert. On n'était pas arrivé à les adopter sans difficulté. La situation politique était alors pleine de délicatesses et le drapeau rouge avait froissé des esprits susceptibles. Il y eut même quelques récriminations dans les journaux anglais. On finit cependant par convaincre les plus susceptibles que la signification attachée au drapeau rouge, bleu et vert était tout patriotique, nationale et pacifique.

On avait fixé d'abord le lieu du rendez-vous à l'hôtel Maheux, mais on le changea, et il fut entendu que tous les sociétaires se réuniraient le matin du 24 à l'hôtel de la Cité. Les journaux du temps donnent des comptes-rendus enthousiastes de la procession et du banquet.

En tête de la procession, figurait la "compagnie de musique" de M. Sauvageau qui, dit un journal d'alors, joua en route l'air canadien, *Par derrière chez mon père*. Venait ensuite la bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste, ornée d'une figure représentant le patron des canadiens-français et des armes du Canada sur un fond tricolore, rouge, bleu et vert. Un peu en arrière s'élevait une autre bannière à fond blanc, avec l'inscription: *Nos institutions, notre langue et nos lois!* Cette bannière venait au milieu de quatre drapeaux de la milice canadienne, et quelques autres drapeaux étaient placés à certaines distances dans la ligne de la procession. Tous ceux qui composaient la procession, portaient à la boutonnière la feuille d'érable et un castor sur un ruban tricolore. Cette procession faisait le plus bel effet, disent les journaux du temps.

Après la messe, la procession se mit en marche par la rue St. Louis, ensuite par la rue d'Auteuil, passa sous la porte Saint Jean, suivit la rue du même nom puis la côte d'Abraham, tourna dans la rue de la Couronne, prit la rue des Fossés et se rendit jusqu'à l'hôtel Maheux où elle se dispersa aux cris de *Vive la Reine! Vive la Saint Jean-Baptiste!*

Une particularité qui ne manque pas de piquant, est que l'abbé Chiniquy donna le sermon à la messe et prit comme sujet la tempérance.

La fête n'était pas terminée. Restait le banquet, la partie la plus substantielle de la démonstration. C'était jour maigre; on l'observa rigoureusement, et qui mieux est, on ne servit aucune boisson alcoolique à table; on les avait interdites officiellement de la carte du dîner, mais ceux qui désiraient en avoir étaient libres de s'en payer.

Sur les sept heures et demie du soir, les souscripteurs au dîner, se réunissaient à l'hôtel de la Cité. Ils étaient au nombre de deux cents. La salle avait été décorée avec goût, de verdure et de drapeaux. En arrière du fauteuil du président, on avait suspendu la bannière nationale, et à l'autre extrémité de la salle un drapeau blanc avec la devise: "Nos institutions, notre langue et nos lois."

Le Dr. Martial Bardy, en sa qualité de président, fut conduit au fauteuil du centre. M. N. Aubin, vice-président, siégea à l'autre extrémité de la salle.

À la droite du Dr. Bardy, se trouvait l'hon. R. E. Caron, maire de Québec; à gauche, l'hon. John Nelson, et J. C. Aylwin, écrivain, M. P. P.

Lorsque l'assaut fut donné aux comestibles et aux friandises de toutes sortes qui encombraient les tables, le Dr. Pierre Martial Bardy se leva et proposa le premier toast: *A la Saint Jean-Baptiste!*

"Puisse-t-elle non-seulement consolider les liens qui existent déjà sous tant de rapports entre les canadiens, mais encore ouvrir une ère nouvelle dans les relations qui doivent exister en eux désormais, et contribuer à faire naître une noble et utile émulation entre les canadiens-français et les autres classes de la population dans la voie de l'intelligence, de l'industrie et des vertus publiques."

La compagnie de musique Sauvageau, qui avait égayé le dîner en exécutant les airs les plus choisis, joua l'air: *A la claire fontaine*.

Puis le Dr. Bardy prononça le discours suivant:

(A continuer.)

AMPUTATION.—L'amputation du malheureux pompier Beaulieu ayant été jugée nécessaire, l'opération a été faite samedi matin à onze heures, au bureau du genre. Le patient est en voie de guérison. (Le *Parleur*)

CONDUITE DELOYALE.

Un bout de prose publié dans le *Canadien* de samedi et signé "Arthur Buies, non rédacteur de l'Événement", nous est tombé sous les yeux.

Dans ce morceau de prose, M. Buies, dont nous souffrions les visites depuis quelques années dans les bureaux de notre journal, joue le rôle de délateur, et ce qui pis est à mauvaise enseigne. Il attaque de la manière la plus injuste et la plus déloyale un de nos attachés à la rédaction et un de nos anciens collaborateurs, et nie formellement qu'il ait quelque chose à faire avec la rédaction du journal. Cela arrive à la suite d'un article du *Canadien* dans lequel on lui rappelle certains coups de canne qu'on lui aurait administrés un jour, rue du Parloir, et qu'il aurait cherché à éviter en demandant l'hospitalité aux Ursulines. Le *Canadien* a la mémoire courte, car il aurait pu rappeler plusieurs corrections du même genre que M. Buies a attrapées ça et là. A chacun son dû.

Ces souvenirs sont encore probablement cuisants aux mollets de M. Buies et plus encore à sa mémoire, mais cela ne nous regarde pas et ne l'autorise pas à jouer le méprisable métier de délateur, surtout à fausse adresse. On a vu M. Buies à notre bureau (nous espérons qu'il ne s'y remontrera plus) et l'on a cru devoir le rendre responsable de la rédaction; on l'a dit depuis tantôt quatre mois dans les journaux. M. Buies n'a jamais songé à refuter la chose; nous l'avons invité lui-même à diverses reprises à nier l'avancé gratuit des autres journaux. Il a toujours répondu qu'il ne s'en occupait pas, tant qu'il a cru que les articles dont on lui donnait la paternité, pouvaient lui être utiles auprès d'un gouvernement ou d'un autre, ce dont il se faisait des gorges chaudes. Mais bref, un bon jour, gardant toujours la responsabilité de la rédaction de notre journal sur ses épaules, cette responsabilité lui attire quelques désagréments justement mérités; il rejette cette responsabilité, il se lave les mains de la rédaction de l'Événement, sans pouvoir réussir cependant à effacer le fâcheux souvenir de coups de fouet et de canne appliqués sur ses tibias décharnés.

Et voilà! Voilà ce qui voudrait se faire passer pour gentilhomme. Lorsque nous l'avons toléré pendant des années dans nos bureaux, lorsque nous lui avons ouvert largement et en tout temps nos colonnes, la plupart du temps pour des réclames d'abord à son bénéfice ou qui lui rapportaient bénéfice, lorsque dans notre journal et privément nous avons essayé de le défendre contre ses ennemis, Monsieur Buies dédaigne l'Événement, se fait méprisable délateur, parce qu'il a vu dans nos bureaux M. LeVasseur et d'autres, absolument comme lui aussi on l'y a vu. De plus M. Buies se drape dans sa dignité de littérateur. Personne ne conteste qu'il a du talent, et surtout du temps pour écrire; mais il n'y a pas pour lui de quoi se pavaner et vouloir s'enfler comme la grenouille de la fable. Il nous souvient de plusieurs articles qui ont bien fait rire à ses dépens, et entr'autres, d'un certain compte-rendu d'un mariage à Québec, compte-rendu qui lui a valu des rires et des sifflets et dont par contre-coup nous avons souffert, parce que nous l'avions publié. C'est un des rares articles que nous ayons jamais regretté d'avoir livré à la publicité.

La première impression que nous avons pu ressentir à la lecture de la lettre de M. Buies, a été le sentiment d'indignation qui doit révolter tout homme d'honneur d'un acte déloyal au dernier degré. Mais l'indignation a vite disparu pour faire place à la commisération pour le pauvre ramolli qui a nom Arthur Buies et qu'on voit tous les jours arpenter la rue Saint-Jean, manie inoffensive, pour refaire par un peu d'exercice un physique usé, rafraîchir un cerveau qui s'en va.

A TRAVERS LA VILLE.

NOMINATION.—M. J. E. Boily, jeune notaire de cette ville, est nommé agent des terres de la Couronne, en remplacement de M. L. Z. Rousseau, démissionnaire.

RAFFLE.—La magnifique montre d'or raffée au bénéfice de la chapelle de N.-D. de Lourdes à St. Sauveur, sera tirée jeudi, à 8 heures du matin, à la Salle du Conseil Municipal. Ceux qui ont des listes sont priés de les remettre à qui de droit avant mercredi soir.

FAITES LA CHARITÉ.—N'oublions pas la soirée donnée ce soir à la Salle Jacques-Cartier au profit des pauvres. Le spectacle sera magnifique.

A LA SALLE VICTORIA.—Ce soir, à la Salle Victoria, se terminera le bazar du Patronage. On donnera des repas jusqu'à 11 h. p. m. On vendra aussi à l'enchère un certain nombre d'effets de lingerie et autres, au profit du bazar. Ceux qui veulent acheter à bon marché tout en faisant un acte de charité sont invités à s'y rendre en foule.

SOCIÉTÉ CASUALT.—Demain soir, à 8 h., aura lieu une réunion de membres de cette société pour discuter une question importante soulevée à la dernière séance. Messieurs les externes sont spécialement convoqués.

MILITAIRE.—Les personnes désireuses de faire partie de la compagnie No. 2, garnison d'artillerie de Québec, sont priés de se réunir, demain soir, à l'arsenal.

(Par ordre)

THÉODORE BOULANGER, Capitaine.

SOCIÉTÉ SAINT JEAN-BAPTISTE.—Le comité chargé d'organiser la convention canadienne-française à Québec, en juin 1880, doit se réunir, ce soir lundi, à 7 h. P. M., précises, à l'hôtel de-Ville.

Tous les membres de ce comité sont respectueusement priés de s'y rendre, sans autre avis.

ALPH. POULIOT, Secrétaire.

MASCARADE.—Ce soir, grande mascarade au rond à patiner *Lady Dufferin*, sur le terrain des casernes, ancien marché de la Haute-Ville.—Voir l'annonce.

ACCIDENT.—Samedi soir, un nommé Joseph Lemaitre, employé du chemin de fer du Nord, s'est fait écraser un pied par le train, à la gare du Palais.

BOÎTES A LETTRES.—On a placé à St. Sauveur, cinq boîtes pour les lettres. Ces boîtes seront visitées par les facteurs quatre fois chaque jour. On en a placé une à la maison du Conseil, une autre au coin des rues St. Ambroise et Ste. Marie, Bédardville, une au coin des rues Colomb et Sauvageau, une au coin des rues St. Valier et St. Luc, enfin la cinquième au coin des rues St. Germain et St. André.

EMBOURBÉ DE LA BELLE MANIÈRE.—Pendant la tempête de jeudi soir le gardien de nuit de la rue de la Couronne, M. Henri Grenier, faisant une ronde dans le voisinage du magasin de M. Jacques, encanteur, a déterré d'un banc de neige un charretier ivre, à demi asphyxié dont les jambes seules sortaient en dehors.

Le pauvre malheureux fut conduit à la station de St. Roch où il a passé la nuit.

AVALANCHE DE NEIGE.—Invariablement, tous les hivers, nous avons à annoncer une avalanche de neige, avec pertes de vie le plus souvent, rue Champlain. Les résidents de cette rue ne devaient pas être plus favorisés cet hiver.

Samedi après-midi, vers quatre heures et demie, une avalanche de neige est venue s'abattre sur la maison de Michael Huck. Les portes et les fenêtres en arrière de la maison ont été enfoncées, et la maison elle-même a été fortement secouée sur ses fondations. La neige est descendue avec une telle violence qu'elle est sortie par les fenêtres sur le devant de la maison, après avoir renversé tout sur son passage et démolé les cloisons. M. Huck et son fils ont failli périr; le fils a été jeté par terre et a reçu de graves blessures à la tête. M. Huck estime à \$500 le montant des dommages causés à sa propriété par cet accident.

Samedi matin une autre avalanche

est descendu près de la résidence de Mlle Martin, en face les quais de la compagnie des vapeurs océaniques. La clôture haute de 10 pieds a été renversée et la rue a été complètement bouchée par la neige; il y en avait pas moins de vingt pieds. Heureusement qu'il n'a atteint personne.

Vendredi soir, trois jeunes garçons, l'un le fils de l'agent de police Douglas, et les deux autres, fils de M. Gore, à St. Roch, s'amusaient à grimper le long du cap, près de la grande escalier de la rue St. Valier, quand tout à coup la neige se mit à descendre, et les trois jeunes garçons furent enterrés sous la neige. Heureusement qu'une fille qui descendait l'escalier a eu connaissance de l'accident et qu'elle a été avertir les voisins qui sont arrivés à la hâte et à l'aide de pelles, on est parvenu à les retirer de cette dangereuse position. Ils avaient dix pieds de neige sur le corps. Encore quelques minutes et l'on aurait retiré de la neige trois cadavres.

AU CLAIR DE LA LUNE.—On lit dans le Courrier du Canada: Sur le minuit samedi dernier, trois coquins se sont introduits dans le chantier de M. Saumon, en arrière de l'Hôpital-Général, et ont pénétré dans l'intérieur du navire actuellement en construction.

Le gardien de nuit leur ayant crié de s'en aller, l'un d'eux lui a répondu qu'il faisait un mouvement il lui flambeait la tête. Comme il était sans armes, le gardien n'a pas osé intervenir d'avantage, ce qui a permis à ces oiseaux de nuit de repartir, sans être nullement inquiétés, avec une boîte contenant les outils d'un pauvre ouvrier du chantier.

FAITS DIVERS.

CONVENTION NATIONALE.—La Société Saint-Jean-Baptiste de Lorette vient de donner la commande pour un char magnifique, représentant l'agriculture, et qui précèdera leur Société dans les rangs de la procession du 24 juin prochain. Le plan de ce char qui, entre parenthèse, est fort joli, a été exécuté par M. Paul Cousin, de cette ville. Ce char aura quinze pieds de long, quatorze pieds de haut et sept pieds de large, et il sera surmonté d'une magnifique statue de Cérés.

ACQUITTÉ.—A l'élection du 3 juin dernier, M. Cheval représentait l'honorable M. Mercier au poll du village de Saint Denis. Après la votation, une bande de forcenés se ruèrent sur lui, et l'assaillirent à coups de pierre. Pendant la nuit une grêle de projectiles brisa les fenêtres de sa maison et fit à l'intérieur un dégât considérable. Le lendemain, pendant que madame Cheval était seule à la maison avec une servante, les partisans de l'ordre et des bons principes revinrent à la charge et, de minuit à trois heures du matin, ils firent pleuvoir pierres et briques sur la maison où se trouvaient ces deux pauvres femmes à moitié mortes de peur, et dont l'une, madame Cheval, était sérieusement malade.

Le lendemain soir, la scène allait recommencer, mais à la première pierre, M. Cheval prit un fusil de chasse chargé à plomb, et après avoir sommé en vain par trois fois la bande de furieux de se retirer, il déchargea son arme et blessa légèrement un nommé Charron.

Il paraît que les gens de Saint Denis craignent plus la poudre qu'en 1837, car ils s'envolèrent tous comme une nuée d'étonneaux.

En revanche M. Cheval fut traduit au criminel pour tentative de meurtre. Hâtons nous de dire que malgré toutes les rumeurs de l'avocat de la couronne, M. Beauchemin, le jury a rendu, après quelques minutes de délibérations seulement, un verdict de non coupable sur tous les chefs d'accusation, au nombre de six.

Bien loin d'être convaincu de tentative de meurtre, l'accusé n'a pas même été trouvé coupable d'assaut simple.

LE MEURTRE DE LA GATINEAU.—Une dépêche de la Rivière du Désert donne de nouveaux détails au sujet du meurtre de Hennessey, sur la rivière Gatineau. Cette dépêche se lit comme suit: Les fourches de la Rivière Gatineau se trouvent à cent milles environ du village du Désert et à une cinquantaine de milles de l'endroit connu sous le nom de Hamilton Brothers, Sturgeon Farm.

Brisebois et Hennessey faisaient la chasse ensemble près de cet endroit. Hennessey était un métis, natif de la paroisse de St. François du Lac. Ils chassaient depuis le mois de septembre et le produit de leur chasse, lorsque le meurtre a été commis, valait, paraît-il, cent cinquante piastres. Le soir du meurtre, Brisebois arriva chez M. Ha-

milton et dit que son compagnon était resté à leur poste, dans les bois, pendant qu'il irait vendre leurs pelleteries. Il passa une nuit agitée et se mit en route le lendemain. Il se rendit chez un nommé Seveigny à une trentaine de milles du Désert, et lui donna sept piastres pour se faire conduire à Pickanock et traversa le village du Désert durant la nuit. Le long de la route, il avoua à Seveigny qu'il avait assassiné son compagnon de chasse et ajouta qu'il se rendait à Ottawa pour se livrer aux autorités. Chose étonnante, Seveigny ne fit part de cette déclaration à personne parce qu'il redoutait la vengeance de l'assassin.

D'après les dernières nouvelles, le cadavre de Hennessey est toujours au même endroit et personne n'y a touché depuis le meurtre.

Brisebois est un homme robuste et de haute stature, ayant la chevelure et les favoris noirs. Il a été autrefois au service de M. Stubbs, marchand de bois.

A PROPOS DU VOL DE CADAVRES.—On se rappelle que plusieurs cadavres furent volés durant le cours de l'hiver. Voici quelques détails concernant de ces expéditions.

Un soir quelques jeunes gens engagèrent un charretier pour aller faire une promenade à St. Laurent. En arrivant près du cimetière, les jeunes compagnons rencontrèrent deux amis qui en conduisaient un troisième en le soutenant par les bras. Celui-ci était vêtu d'un immense pardessus en fourrure et un casque rabattu sur le devant de la tête, lui cachait la plus grande partie de la figure. Les jeunes gens qui étaient dans la voiture engagèrent les autres à monter avec eux ce qu'ils firent aussitôt. Ordre fut donné au cocher de continuer sa route et d'arrêter au prochain hôtel. En arrivant là tous descendirent de la voiture à l'exception de l'homme dont nous avons parlé plus haut. Le charretier trouvant la chose étrange demanda pourquoi il ne descendait pas. On lui répondit en riant qu'il ne se sentait pas de disposition pour boire.

Les amis entrèrent alors dans la buvette et se firent servir à boire. Le charretier compatissant fit préparer un verre de grog qu'il porta à l'individu resté dans la voiture. Il l'appela à plusieurs reprises et ne recevant aucune réponse il crut que l'homme était endormi. Pour s'en assurer il releva le casque qui lui cachait la figure, mais quelle ne fut pas son épouvante en s'apercevant qu'il était en face d'un cadavre. Tremblant de tous ses membres, il jeta le corps en dehors du sleigh et sautant sur son siège, il s'enfuit à bride abattue. En arrivant à la ville il raconta l'aventure à quelques camarades qui se rendirent sur les lieux pour vérifier l'exactitude du fait, mais lorsqu'ils arrivèrent vivants et mort étaient disparus.

(Muerre.) FAUX MONNAYEURS.—La police secrète a fait une bonne capture à Oswego, New-York, l'avant-dernière nuit. Pénétrant à l'improviste dans un établissement de faux monnayeurs, elle en a surpris neuf en flagrant délit d'exercice de leur criminelle industrie, et elle les a tous arrêtés. Voici les noms, vrais ou faux, donnés par les prisonniers: David Bonnell, Sylvanus Reynolds, Lafayette Ingersoll, Neva Ingersoll, Frederick Ingersoll, Frank Gibson, Lucy Ingersoll, Ida Ingersoll et Levina Look. On voit que le beau sexe de la famille Ingersoll sont bien représentés dans cette fournée de malfaiteurs. Trois autres membres de la même bande, Marshall Stevens, Jefferson Towlesley et William Reynolds, ont été arrêtés à la même heure à Sandy Creek. Enfin, les officiers du service secret sont sur la piste de deux autres encore, que l'on croit en ce moment au Mexique. La police a saisi dans l'établissement d'Oswego tout le matériel et l'outillage des faux monnayeurs, plus \$700 en pièces contrefaites de monnaies américaines et canadiennes.

MANITICO est un de ces noms bizarres qui a été adopté pour du coton blanc. Ce coton est vendu partout en Canada et tant qu'à sa force, souplesse et fini, il surpasse certainement le coton bien connu de Harrockses. Il est en vente chez presque tous les marchands de Québec. Si les dames en font l'essai une fois, elles n'en achèteront jamais d'autre. Demandez le coton blanc Manitico.

VENTES PAR LE SHERIF. —La Corporation de Québec contre Mederie Gagnon.—En demi emplacement situé sur le côté est de la rue Scott, quartier Montcalm, en la Cité de Québec, de 19 pieds de front sur 75 pieds de profondeur, avec assomble une bâtisse dessus construite en briques, circonstances et dépendances. Pour être vendu au bureau du shérif à Québec, le 29 janvier, à 10 heures a. m.

—Philip S. Ross et autres contre Dame Emille Bégar, veuve de feu J.-B. Dussault.—Le tiers indivis de la propriété suivante, savoir: Un emplacement situé sur le côté sud de la rue St. Jean, en la Cité de Québec, de 25 pieds de front sur 75 pieds de profondeur, avec une maison en brique à feu à deux étages, et autres bâtisses dessus construites. Pour être vendu au bureau du shérif, le 29 janvier, à 10 heures a. m.

Pensionnaires Demandes.

Une ou deux personnes trouveraient dans une famille privée, située à la Haute-Ville, quelques chambres garnies ou non garnies avec une excellente pension.

Addresser PENSION DEMANDEE, Boîte 217, Bureau de Poste, Québec, 20 janvier 1880.

MARCHE MONETAIRE.

New-York, 10 hrs., 25 janvier 1880. Première cotation: Exchange Sterling 3 jours à 3, cinquante jours 4.23; Greenbacks, 99.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL.

24 janvier 1880. Fleurs.—Extra Supérieur, \$6.10 à \$6.20; Extra Supérieure, \$6.00 à \$6.10; Fancy, \$5.90 à \$5.70; Extra du Printemps, \$5.90 à \$5.95; Supérieure, \$5.80 à \$5.70; Forte de Boulangers, \$6.10 à \$6.50; Fine, \$5.25 à \$5.35; Middling, \$4.40 à \$4.50; Recouper, \$3.20 à \$3.29; Sans d'Ontario, \$2.90 à \$3.00; Sans de la Cité (délivré) \$3.00 à \$3.25. EGRETTES.—184, 1,200 mts; Ble-d'inde, 600 mts; Orge, 5,0 mts; Fleur, 500 quarts; Acaïdis, 48 quarts; Beurre, 233 timettes; Fromage, 00 meules; Lard, 600 quarts; Pois, 2,800 minots; Avoine, 600 minots.

PRIX DES ACTIONS.

Montreal 24 janvier 1880. Premier bureau — Banque de Montreal, 139 1/2 à 137 1/2; ventes, 10 actions à 136 1/2; actions à 136, 20 actions à 88, 50 actions à 87 1/2; ventes, 27 actions à 87 1/2; Banque du Commerce, 115 à 114 1/2; Banque d'Ontario, 71 1/2 à 70; Banque de Toronto, offert 121; Banque d'Union, 73 à 75; Banque du Peuple, 52 à 55; Banque Jacques-Cartier, 59 à 57; Banque Union, offert 66; Cie. du Télégraphe de Montreal, 88 à 87 1/2; ventes, 10 actions à 88, 20 actions à 88, 50 actions à 87 1/2, 635 actions à 87 1/2; Nouvelle Cie. du Gaz de la Cité, 119 à 118; ventes, 25 actions à 117, 45 actions à 117 1/2; Cie. de Chemin à lisses de la Cité, 81 à 81; Cie. de Navigation du Richelieu et d'Ontario, 39 1/2 à 39; ventes, 12 actions à 39 1/2.

DECES.

Dimanche, le 25 janvier 1880, à la suite d'une courte maladie soufferte avec résignation, Mme. Louise Dubé, épouse de J. V. Duras. Elle était âgée de 34 ans. Le convoi funéraire quittera la maison mortuaire, No. 64, rue St. Jean, mercredi, à 8 heures précises, pour se rendre à la Basilique et de là au cimetière Belmont. Parents et amis sont respectueusement invités.

Lundi, le 26 janvier 1880, à 4 heures 54 minutes du matin, Madame Marie-Sophie Barty, épouse de M. Olivier-Félix Camargue, Notaire public de Québec. Le convoi funéraire quittera la maison mortuaire, No. 69, rue Ste. Anne, Haute-Ville, mercredi, à 9 heures précises, pour se rendre à la Basilique et de là au cimetière Belmont. Parents et amis sont respectueusement invités.

Annales Nouvelles.

PERDUE,

Samedi midi, depuis la Place d'Orléans, Palais, au No. 15, rue St. Paul, UNE MONTEUR COUVERTE EN ARGENT avec un Garde en Soie Noire. La personne qui la rapportera au No. 68, rue Henderson, Palais, sera généreusement récompensée. Québec, 25 janvier 1880.

A vendre ou à louer.

La maison No. 139, rue Ste. Anne, Haute-Ville, voisine de l'ancien Coustard, avec cour; le tout sera mis en parfait ordre. S'adresser au propriétaire, No. 70, rue St. Louis, ou à HAMEL & TESSIER, Avocats, No. 31, rue St. Pierre. Québec, 25 janvier 1880—6136p

Maison à Louer.

Une maison située rue St. Eustache, No. 1, place appelée Petit Richmond, près du Couvent des Sœurs de la Charité. Cette maison en pierre à un étage, avec hangar et un petit jardin, ayant six appartements, sera louée à long terme, et à très-bas prix à une personne qui voudrait faire quelques réparations qui sont nécessaires. Pour toute information, s'adresser au Bureau de MM. OCT. LEBLANC & CIE., rue et faubourg St. Jean. Québec, 24 janvier 1880.

Maison à Vendre

No. 11, RUE STE. GENEVIEVE, CAP. Visible entre 1 et 3 heures P. M. Québec, 25 janvier 1880—24

HUILE ASTRALE

DE PRATT

Qualité toujours uniforme.

En présentant L'HUILE ASTRALE DE PRATT, les fabricants avaient en vue de faire une huile absolument sans danger; de diminuer le nombre des accidents quotidiens occasionnés par l'usage des huiles ordinaires; et de produire une huile peu coûteuse et fournissant une lumière parfaite. L'HUILE ASTRALE est aussi limpide que l'eau, et possède toutes les qualités indispensables pour produire une belle lumière. Le contraste de la lumière entre L'HUILE ASTRALE DE PRATT et les huiles de charbons ordinaires est le même que celui qui existe entre la bougie et la chandelle de suif. Les lampes à l'huile de charbon brûlaient bien tant que la mèche ne se charbonnait pas, mais sitôt que celle arrive, odieu la fumée; qui est remplacée par la fumée et la mauvaise odeur. Les qualités essentielles de L'HUILE ASTRALE — ce qui en a fait sa réputation — sont surtout qu'elle est sans danger, qu'elle brûle librement, et qu'elle ne produit aucune odeur désagréable.

A vendre en gros et en détail par PEVERLEY & CIE., RUE LA FABRIQUE. Québec, 24 janvier 1880.

Quebec Masonic Hall Association

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de cette Association, pour l'élection des Directeurs, etc., sera tenue à la Halle Masonique, rue des Jardins, Québec, LUNDI, le 2 FEVRIER 1880, à SE T heures P. M. Par ordre, W. J. STANLEY, Secrétaire. Québec, 24 janvier 1880—2f

Société de Prêts et Placements de Québec.

AVIS.

AVIS est par le présent donné, que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de cette Société, sera tenue au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques, B. V., LUNDI, le 9 FEVRIER prochain, à 7 heures P. M., dans le but de recevoir un état des affaires de la Société, pour l'année expirée le 31 décembre dernier, et procéder à l'élection des Directeurs pour l'année courante. N. B.—Suivant la même Section de l'Acte d'incorporation de la Société, nul actionnaire n'aura droit de voter, s'il n'a payé tous les versements demandés par la Société. Par ordre, P. MacKAY, Président. ROBT. LAROCHE, Sec.-Trés. Québec, 24 janvier 1880—jd

SALLE DE MUSIQUÉ.

POUR SIX SOIRS

A COMMENCER

Lundi, 26 Janvier

La Troupe Anglaise d'Opera Comique

HOLMAN!

Mlle. SALLIE HOLMAN.

M. J. T. DALTON. M. BROOKHOUSE BOWLER. M. JOS. BRANDISI. M. A. D. HOLMAN. Mlle. BLANCHÉ BRADSHAW

Assisté d'une forte compagnie. Voici la liste des Opéras que l'on jouera:

H. M. S. PINAFORE LES CLOCHES DE NORMANDIE. MME. ANGOT. GIROPLE I GIROFLA! LA BOHEMIENNE. LA SOMNAMBULE. ETC., ETC., ETC.

PRIX D'ENTREE—Sièges réservés, 75 cents; Galeries, 35 cents; Pit, 25 cents.

☞ Voyez programmes et affiches. ☞ Sièges réservés chez le Capt. C. E. Holwell. Québec, 24 janvier 1880.

Assistent Teneur de Livres demandé.

La Société Permanente de Construction des Artisans, recevra des demandes pour cet emploi. Toute demande devra être écrite de la main du candidat. La société exigera un cautionnement. Par ordre, A. J. AUGER, Sec.-Trés. Québec, 23 janvier 1880—3f

Institut Canadien de Québec.

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE des membres de l'Institut Canadien de Québec, pour la réception des rapports, l'élection des officiers et des membres du bureau de direction, aura lieu, LUNDI, le DEUX de FEVRIER prochain, à 7 heures P. M., à la Salle de l'Institut.

E trait des Règlements du Bureau de Direction. CHAP. I, Art. XI.—"Les membres qui n'auront pas payé le montant de leur souscription, pour le semestre courant, n'auront pas droit de voter aux assemblées de l'Institut." CHAP. I, Art. XIX.—"Aucun membre ne sera éligible aux charges de l'Institut à moins qu'il n'ait payé tous les arrérages dus par lui pour son souscription, jusqu'à un jour où se fera l'élection ou il sera présenté." ALPH. POULLOT, Secrétaire-Archiviste. Québec, 23 janvier 1880—8f

A LOUER,

Cette magnifique place d'affaires, No. 117, rue St. Jean, près de la Porte, (en dessous) maintenant occupée par Bland, Garneau & Cie., marchand de marchandises sèches. Aussi deux magnifiques postes de commerce situés au No. 38 et 40, rue la Fabrique. Possession au 1er mai prochain. S'adresser à E. B. HARRIS, 109, rue Ste. Anne. Québec, 22 janvier 1880—1m

La Compagnie de Ch.

villes du Dominion

Bureau: 117, rue St. Pierre, Montreal

ATELIERS: RUE SHELBOURNE, TORONTO.

La plus grande manufacture de Chevilles du Dominion

On demande des ordres pour

ECROUS CARRÉS ET HEXAGONES. CHEVILLES POUR VOIES FERREES. CHEVILLES POUR TOITURES. BOULONS TARAUDÉS POUR VOITURES. CHEVILLES POUR PONTS. CHEVILLES POUR CHARRIERS. CHEVILLES POUR LISSÉS DE CARRIOLE. RIVETS POUR BOUILLOIRES.

CHEVILLES POUR VOITURES, supérieures à tout ce qui a été fabriqué.

3 décembre 1879—12m

CE JOURNAL est en file au bureau d'annonces de G. E. O. P. R. WELLS & CIE., No. 10, rue St. Jacques, qui sont autorisés à solliciter des annonces dans la ville de NEW-YORK.

On demande à a-heter des Estampilles d'Assurance.

Les personnes qui ont des vieilles Estampilles pour Police d'Assurance à vendre, voudront bien en informer M. BUTCHART, Bureau du Daily Telegraph, Rue Basse. Québec, 22 janvier 1880—10f

Club des Patineurs de Quebec

Un Grand Carnaval AU PATIN

OUVERT AU PUBLIC

AURA LIEU AU

Pavillon des Patineurs

GRANDE ALLEE

MARDI SOIR, 27 JANVIER

A 8 heures P. M. précises.

REGLEMENTS:

Pas de masques. Pas de costumes religieux. Il est défendu aux hommes de prendre des costumes de femmes. On ne permet pas de fumer dans le pavillon. On n'admettra aux vestiaires ou sur la glace que les gens costumés.

PRIX D'ADMISSION:

Messieurs et dames en costumes, 25c Spectateurs, 10c Sièges réservés, 10c extra.

La glace sera brillamment illuminée et décorée de drapeaux.

Il est impossible de se procurer des peaux de buffles pour les sièges réservés; les spectateurs sont priés d'apporter des couvertures avec eux. On peut se procurer des billets et programmes des costumes chez MM. Wright & Cie., Libraires, Côte Lamontaine, Drouin & Frère, Libraires, rue St. Joseph, St. Roch, J. A. Langlais, libraire, rue St. Joseph, St. Roch, R. Morgan, marchand de musique, rue la Fabrique, A. Lavigne, marchand de musique, rue St. Jean, P. Kirwin, rue Champlain.

On peut réserver des sièges et acheter des billets au Pavillon lundi et mardi, le 25 et le 27 du courant, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M. Les spectateurs pourront payer à la porte. Les personnes qui se proposent de prendre un costume d'été ont acheter leurs billets d'avance. Le corps de musique du 86 bataillon fera les frais de la musique depuis 10 heures jusqu'à 11 heures P. M.

A. HOLLOWAY, Sec. Trés. Québec, 21 janvier 1880.

RONDA PATINER

Lady Dufferin

MARCHE DE LA HAUTE-VILLE.

Grande Mascarade

LUNDI, 26 JANVIER 1880

A 7.30 heures P. M.

REGLES.

On ne permettra à personne de revêtir le costume d'aucun ordre religieux. Les travestissements sont aussi interdits. Les caractères négres seront admis que sur permission spéciale.

ADMISSION. Paillottes, 25c Spectateurs, 10c

Le corps de musique de l'Union Musicale jouera de 7.30 à 11 heures P. M., le programme suivant:

Marche... Ariane... L. Bouthel Quadrille... Les anciens... Blegier Valse... Corélie... Nehr Polka... Les diables... Blegier Valse... Les batineuses... Blegier Polka... Les batineuses... Blegier Marche... Régiment... Marie Quadrille... Le plaisir des dames... Blegier Valse... Souvenir d'Alsace... Marie Galop... With steam... Ed. Strauss Marche... Le bon diable... Blegier Vive la Canadienne... God save the Queen. Québec, 25 janvier 1880.

AVIS PUBLIC.

On donne par le présent avis que l'on demandera à la législature de la Province de Québec à la prochaine session, un acte pour autoriser les fils et filles de feu CHARLES SMITH, fils de la paroisse de St. Sauveur, près Québec, à vendre une certaine terre sise en cet endroit, et devenue leur propriété en vertu d'un codicille du testament de feu Charles Smith, Sr., et passé devant A. B. Sirois et collègues, notaires à Québec, le 4 septembre 1847. Québec, 14 janvier 1880. 19 janvier 1880—1m

HOTEL A LOUER

Au centre du florissant village d'Etchemin, paroisse St. Emmanuel, à quelques minutes du quai, sur le bord du fleuve, avec portier et cour spacieuse.

Cette maison est à deux étages avec galeries, eau et closet dans la maison, 16 chambres, hangar, remises, etc.

Cette maison est aussi très-convenable comme résidence privée. S'adresser à Québec à M. P. O'REGAN, Chez M. Z. VANDRY, rue St. Jean. Ou sur les lieux à M. A. GRAVEL. 19 janvier 1880—24

CINQ MOIS

CHEZ LES

Français d'Amérique.

Voyage au Canada et à la Rivière Rouge

Par H. de Lamothé.

Magnifique volume de 373 pages, orné de plusieurs gravures des plus intéressantes.

PRIX: \$1.00

En vente au Bureau de L'EVENEMENT, Québec, 12 janvier 1880.

est descendu près de la résidence de Mlle Martin, en face les quais de la compagnie des vapeurs océaniques. La clôture haute de 10 pieds a été renversée et la rue a été complètement bouchée par la neige; il y en avait pas moins de vingt pieds. Heureusement ça n'a atteint personne.

Vendredi soir, trois jeunes garçons, l'un le fils de l'agent de police Douglass, et les deux autres, fils de M. Gore, à St. Roch, s'amusaient à grimper le long du cap, près de la grande escalier de la rue St. Valier, quand tout à coup la neige se mit à descendre, et les trois jeunes garçons furent enterrés sous la neige. Heureusement qu'une fille qui descendait l'escalier a eu connaissance de l'accident et qu'elle a été avertir les voisins qui sont arrivés à la hâte et à l'aide de pelles, on est parvenu à les retirer de cette dangereuse position. Ils avaient dix pieds de neige sur le corps. Encore quelques minutes et l'on aurait retiré de la neige trois cadavres.

AU CLAIR DE LA LUNE.—On lit dans le Courrier du Canada: Sur le minuit samedi dernier, trois coquins se sont introduits dans le chantier de M. Samson, en arrière de l'Hôpital-Général, et ont pénétré dans l'intérieur du navire actuellement en construction.

Le gardien de nuit leur ayant crié de s'en aller, l'un d'eux lui a répondu que s'il faisait un mouvement il lui flambrerait la tête. Comme il était sans armes, le gardien n'a pas osé intervenir d'avantage, ce qui a permis à ces oiseaux de nuit de repartir, sans être nullement inquiétés, avec une boîte contenant les outils d'un pauvre ouvrier du chantier.

FAITS DIVERS.

CONVENTION NATIONALE.—La Société Saint-Jean-Baptiste de Lorette vient de donner la commande pour un char magnifique, représentant l'agriculture, et qui précédera leur Société dans les rangs de la procession du 24 juin prochain. Le plan de ce char qui, entre parenthèse, est fort joli, a été exécuté par M. Paul Cousin, de cette ville. Ce char aura quinze pieds de long, quatorze pieds de haut et sept pieds de large, et il sera surmonté d'une magnifique statue de Cérès.

ACQUITTÉ.—A l'élection du 3 juin dernier, M. Cheval représentait l'honorable M. Mercier au poll du village de Saint-Denis. Après la votation, une bande de forcenés se ruèrent sur lui, et l'assailirent à coups de pierre. Pendant la nuit une grêle de projectiles brisa les fenêtres de sa maison et fit à l'intérieur un dégât considérable. Le lendemain, pendant que madame Cheval était seule à la maison avec une servante, les partisans de l'ordre et des bons principes revinrent à la charge et, de minuit à trois heures du matin, ils firent pleuvoir pierres et briques sur la maison où se trouvaient ces deux pauvres femmes à moitié mortes de peur, et dont l'une, madame Cheval, était sérieusement malade.

Le lendemain soir, la scène allait recommencer, mais à la première pierre, M. Cheval prit un fusil de chasse chargé à plomb, et après avoir sommé en vain par trois fois la bande de furieux de se retirer, il déchargea son arme et blessa légèrement un nommé Charron.

Il paraît que les gens de Saint-Denis craignent plus la poudre qu'en 1837, car ils s'envolèrent tous comme une nuée d'étourneaux.

En revanche M. Cheval fut traité au criminel pour tentative de meurtre. Hâtons nous de dire que malgré toutes les roueries de l'avocat de la couronne, M. Beauchemin, le jury a rendu, après quelques minutes de délibérations seulement, un verdict de non coupable sur tous les chefs d'accusation, au nombre de six.

Bien loin d'être convaincu de tentative de meurtre, l'accusé n'a pas même été trouvé coupable d'assaut simple. LE MEURTRE DE LA GATINEAU.—Une dépêche de la Rivière du Désert donne de nouveaux détails au sujet du meurtre de Hennessey, sur la rivière Gatineau. Cette dépêche se lit comme suit: Les fourches de la Rivière Gatineau se trouvent à cent milles environ du village du Désert et à une cinquantaine de milles de l'endroit connu sous le nom de Hamilton Brothers, Sturgeon Farm.

Brisebois et Hennessey faisaient la chasse ensemble près de cet endroit. Hennessey était un métis, natif de la paroisse de St. François du Lac. Ils chassaient depuis le mois de septembre et le produit de leur chasse, lorsque le meurtre a été commis, valait, paraît-il, cent cinquante piastres. Le soir du meurtre, les deux arrivés à 20 heures.

milton et dit que son compagnon était resté à leur poste, dans les bois, pendant qu'il irait vendre leurs pelleteries. Il passa une nuit agitée et se mit en route le lendemain. Il se rendit chez un nommé Seveigny à une trentaine de milles du Désert, et lui donna sept piastres pour se faire conduire à Pickanock et traversa le village du Désert durant la nuit. Le long de la route, il avoua à Seveigny qu'il avait assassiné son compagnon de chasse et ajouta qu'il se rendait à Ottawa pour se livrer aux autorités. Chose étonnante, Seveigny ne fit part de cette déclaration à personne parce qu'il redoutait la vengeance de l'assassin.

D'après les dernières nouvelles, le cadavre de Hennessey est toujours au même endroit et personne n'y a touché depuis le meurtre.

Bris-bois est un homme robuste et de haute stature, ayant la chevelure et les favoris noirs. Il a été autrefois au service de M. Stubbs, marchand de bois.

A PROPOS DU VOL DE CADAVRES.—On se rappelle que plusieurs cadavres furent volés durant le cours de l'hiver. Voici quelques détails concernant de ces expéditions.

Un soir quelques jeunes gens engagèrent un charretier pour aller faire une promenade à St. Laurent. En arrivant près du cimetière, les joyeux compagnons rencontrèrent deux amis qui en conduisaient un troisième en le soutenant par les bras. Celui-ci était vêtu d'un immense pardessus en fourrure et un casque rabattu sur le devant de la tête, lui cachait la plus grande partie de la figure. Les jeunes gens qui étaient dans la voiture engagèrent les autres à monter avec eux ce qu'ils firent aussitôt. Ordre fut donné au cocher de continuer sa route et d'arrêter au prochain hôtel. En arrivant là tous descendirent de la voiture à l'exception de l'homme dont nous avons parlé plus haut. Le charretier trouvant la chose étrange demanda pourquoi il ne descendait pas. On lui répondit en riant qu'il ne se sentait pas de disposition pour boire.

Les amis entrèrent alors dans la buvette et se firent servir à boire. Le charretier compatissant fit préparer un verre de grog qu'il porta à l'individu resté dans la voiture. Il l'appela à plusieurs reprises et ne recevant aucune réponse il crut que l'homme était endormi. Pour s'en assurer il releva le casque qui lui cachait la figure, mais quelle ne fut pas son épouvante en s'apercevant qu'il était en face d'un cadavre. Tremblant de tous ses membres, il jeta le corps en dehors du sleigh et sautant sur son siège, il s'enfuit à bride abattue. En arrivant à la ville il raconta l'aventure à quelques camarades qui se rendirent sur les lieux pour vérifier l'exactitude du fait, mais lorsqu'ils arrivèrent vivants et mort étaient disparus. (Minerve.)

FAUX MONNAYEURS.—La police secrète a fait une bonne capture à Oswego, New-York, l'avant-dernière nuit. Pénétrant à l'improviste dans un établissement de faux monnayeurs, elle en a surpris neuf en flagrant délit d'exercice de leur criminelle industrie, et elle les a tous arrêtés. Voici les noms, vrais ou faux, donnés par les prisonniers: David Bonnell, Sylvanus Reynolds, Lafayette Ingersoll, Neva Ingersoll, Frederick Ingersoll, Frank Gibson, Lucy Ingersoll, Ida Ingersoll et Levina Look. On voit que le beau sexe de la famille Ingersoll sont bien représentés dans cette fournée de malfaiteurs. Trois autres membres de la même bande, Marshall Stevens, Jefferson Towsley et William Reynolds, ont été arrêtés à la même heure à Sandy-Creek. Enfin, les officiers du service secret sont sur la piste de deux autres encore, que l'on croit en ce moment au Mexique. La police a saisi dans l'établissement d'Oswego tout le matériel et l'outillage des faux monnayeurs, plus \$700 en pièces contrefaites de monnaies américaines et canadiennes.

MANITICO est un de ces noms bizarres qui a été adopté pour du coton blanc. Ce coton est vendu partout en Canada et tant qu'à sa force, souplesse et fini, il surpasse certainement le coton bien connu de Harrockses. Il est en vente chez presque tous les marchands de Québec. Si les dames en ont l'essai une fois, elles n'en achèteront jamais d'autre. Demandez le coton blanc Manitico.

VENTES PAR LE SHERIF.

—La Corporation de Québec contre Mederie Gagnon.—Un demi emplacement situé sur le côté est de la rue Scott, quartier Montclair, en la Cité de Québec, de 10 pieds de front sur 75 pieds de profondeur, avec un puits et un jardin, se vendra le 27 janvier 1880, à 10 heures, au bureau de la vente des biens saisis, par le Sherif de Québec, à la vente en gros et en détail par

PEVERLEY & CIE

—Philip S. Ros et autres contre Dame Emilie Bélanger, venue de feu J.-B. Dussault.—Le tiers indivis de la propriété suivante, savoir: Un emplacement situé sur le côté sud de la rue St. Jean, en la Cité de Québec, de 25 pieds de front sur 73 pieds de profondeur, avec une maison en brique à feu à deux étages, et autres bâtisses dessus construites. Pour être vendu au bureau du shérif, le 29 janvier, à 10 heures a. m.

Pensionnaires Demandes.

Une ou deux personnes trouveraient dans une famille privée, située à la Haute-Ville, quelques chambres garnies ou non garnies avec un excellent pension.

Adresse: PENSION DEMANDEE, Boîte 117, Bureau de Poste, Québec, 20 janvier 1880.

MARCHE MONÉTAIRE.

New-York, 10 h., 26 janvier 1880.

Première cotation: Exchange Sterling 3 jours 4.5, sixante jours 4.83; Greenbacks, 99.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL

24 janvier 1880. FLOUR.—Extra Supérieur, \$6.10 à \$6.20; Extra Superfine, \$6.00 à \$6.10; Fancy, \$6.00 à \$5.70; Extra du Printemps \$5.90 à \$5.95; Superfine, \$5.60 à \$5.70; Forte le Boulanger, \$6.10 à \$6.50; Fine, \$5.25 à \$5.35; Middlings, \$4.40 à \$4.60; Recoups, \$3.20 à \$3.30; Sacs d'Ontario \$2.90 à \$3.00; Sacs de la Cité (délivrés) \$3.00 à \$3.25. RICE.—116, 1200 mts; 116-4/10, 600 mts; Orge, 5 0 mts; Fleur, 500 quarts; Alcalis, 48 quarts; Beurre, 23 tinnettes; Fromage, 00 meules; Lard, 00 quarts; Pois, 2,800 minots; Avoine, 000 minots.

PRIX DES ACTIONS.

Montréal, 24 janvier 1880. Premier bureau.—Banque de Montréal, 1361 à 1351; ventes, 10 actions à 134; 50 actions à 136. Banque des Marchands, 88 à 87; ventes, 27 actions à 87. Banque du Commerce, 115 à 114. Banque Ontario, 71 à 70. Banque de Toronto, 108 à 107. Banque de la Nouvelle-Écosse, 59 à 57. Banque Union, 100 à 99. Cie. du Télégraphe de Montréal, 88 à 87; ventes, 10 actions à 88.20, 200 actions à 88.50 actions à 87.1, 635 actions à 87.1. Nouvelle Cie. du Gaz de la Cité, 119 à 118; ventes, 25 actions à 117.45 actions à 117.1. Cie. de Montréal, 100 à 99.50. Cie. de la Colonisation du Richelieu et d'Ontario, 39 à 39; ventes, 12 actions à 39.1.

DÉCÈS.

Dimanche, le 25 janvier 1880, à la suite d'une courte maladie soufferte avec résignation, Mme Louise Dubé, épouse de J. V. Dugas. Elle était âgée de 34 ans. Le convoi funèbre quittera la maison mortuaire, No. 64, rue St. Jean, mercredi, à 8 heures précises, pour se rendre à la Basilique et de là au cimetière Belmont. Parents et amis sont respectueusement invités.

Lundi, le 26 janvier 1880, à 4 heures 54 minutes du matin, Madame Marie-Sophie Bardy, épouse de M. Olivier-Félix Campeau, Notaire Public de Québec. Le convoi funèbre quittera la maison mortuaire, No. 59, rue Ste. Anne, Haute-Ville, mercredi, à 9.45 heures précises, pour se rendre à la Basilique et de là au cimetière Belmont. Parents et amis sont respectueusement invités.

Annales Nouvelles.

PERDUE.

Samedi midi, depuis la Place d'Orléans, Palais, au No. 195, rue St. Paul, UNE MONTRE CUIVRE EN ARGENT avec un Garde en Soie Noire. La personne qui la rapportera au No. 68, rue Henderson, Palais, sera généreusement récompensée. Québec, 25 janvier 1880.

A vendre ou à louer.

La maison No. 136, rue Ste. Anne, Haute-Ville, voisine de l'ancien Cab Stadacona, avec écurie; le tout sera mis en parfait ordre. S'adresser au propriétaire, No. 70, rue St. Louis, ou à HAMEL & TESSIER, Avocats, No. 51, rue St. Pierre. Québec, 25 janvier 1880—6035p

Maison à Louer.

Une maison située rue St. Eustache, No. 1, place adjacente Petit-Richmond, près du Couvent des Sœurs de la Charité. Cette maison en pierre à un étage, avec hangar et un petit jardin, ayant six appartements, sera louée à long terme et à très-bas prix à une personne qui voudrait faire quelques réparations qui sont nécessaires. Pour toute information, s'adresser au Bureau de M. M. OCT. LEMLEUX & CIE., rue de la Banque St. Jean. Québec, 25 janvier 1880.

Maison à Vendre

No. 11, RUE STE. GENEVIEVE, CAP. Visible entre 1 et 3 heures P. M. Québec, 25 janvier 1880—2s

HUILE ASTRALE

DE PRATT

Qualité toujours uniforme.

En présentant L'HUILE ASTRALE DE PRATT, les fabricants avaient en vue de faire une huile absolument sans danger; de diminuer le nombre des accidents quotidiens occasionnés par l'usage des huiles ordinaires et de produire une huile peu coûteuse et fournissant une lumière parfaite. L'HUILE ASTRALE est aussi limpide que l'eau, et possède toutes les qualités indispensables pour produire une belle lumière. Le contraste de la lumière entre L'HUILE ASTRALE DE PRATT et les huiles de charbons ordinaires est le même que celui qui existe entre la bougie et la chandelle de suif. Les lampes à l'huile de charbon éclaireront bien tant que la mèche ne se charbonnera pas, mais sitôt que cela arrive, adieu la lumière, qui est remplacée par la fumée et la mauvaise odeur. Les qualités essentielles de L'HUILE ASTRALE — ce qui en a fait sa réputation — sont surtout qu'elle est sans danger, qu'elle brûle librement, et qu'elle ne produit aucune odeur désagréable. A vendre en gros et en détail par

PEVERLEY & CIE

RUE LA VARENNE, Québec, 25 janvier 1880.

Quebec Masonic Hall Association

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de cette Association, pour l'Élection des Directeurs, etc., sera tenue à la Halle Maçonique, rue des Jardins, Québec, LUNDI, le 2 FÉVRIER 1880, à SE 7 heures P. M.

Par ordre, W. J. STANLEY, Secrétaire, 24-31 Québec, 24 janvier 1880—2f

Société de Prêts et Placements de Québec.

AVIS.

AVIS est par le présent donné, que l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de cette Société, sera tenue au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques, B.-V., LUNDI, le 9 FÉVRIER prochain, à 7 heures P. M., dans le but de recevoir un état des affaires de la Société, pour l'année expirée le 31 décembre dernier, et procéder à l'Élection des Directeurs pour l'année courante. N. B.—Selon la même Section de l'Acte d'incorporation de la Société, nul actionnaire n'aura droit de voter, s'il n'a payé tous les versements demandés par la Société.

Par ordre, P. MACKAY, Président, ROBT. LAROCHE, Sec.-Trés.

SALLE DE MUSIQUE.

POUR SIX SOIRS

A COMMENCER

Lundi, 26 Janvier

La Troupe Anglaise d'Opera Comique

HOLMAN!

Mlle. MALLIE HOLMAN.

M. J. T. DALTON, M. BROOKHOUSE BOWLER, M. JOS. BRANDIS, M. A. D. HOLMAN, Mlle. BLANCHE BRADSHAW

Assisté d'une forte compagnie. Voici la liste des Opéras que l'on jouera:

H. M. S. PINAFORE

LES CLOCHES DE NORMANDIE.

MME. ANGOT.

GIROFLA! GIROFLA!

LA BOHEMIENNE.

LA SOMNAMBULE.

ETC., ETC., ETC.

PRIX D'ENTRÉE—Sièges réservés, 75 cents; Galeries, 50 cents; Pit, 25 cents.

Voyez programmes et affiches. Sièges réservés chez le Capt. C. E. Hollwell. Québec, 24 janvier 1880.

Assistant Teneur de Livres demandé.

La Société Permanente de Construction des Artisans, recevra des demandes pour cet emploi. Toute demande devra être écrite de la main du candidat. La société exigera un cautionnement.

Par ordre, A. J. AUGER, Sec.-Trés. Québec, 23 janvier 1880—3f

Institut Canadien de Québec.

AVIS est par le présent donné que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de l'Institut Canadien de Québec, pour la réception des rapports, l'élection des officiers et des membres du bureau de direction, aura lieu, LUNDI, le DEUX DE FÉVRIER prochain, à 7 heures P. M., à la Salle de l'Institut.

E trait des Règlements du Bureau de Direction. CHAP. I, Art. XI.—"Les membres qui n'auront pas payé le montant de leur souscription, pour le semestre courant, n'auront pas droit de voter aux assemblées de l'Institut."

CHAP. I, Art. XII.—"Aucun membre ne sera éligible aux charges de l'Institut, à moins qu'il n'ait payé tous les arrérages dus par lui pour son souscription, jusqu'à un jour ou se fera l'élection ou il sera présent."

ALPH. POULIOT, Secrétaire-Archiviste. Québec, 23 janvier 1880—8f

A LOUER,

Cette magnifique place d'affaires, No. 117, rue St. Jean, près de la Porte, (en dedans), maintenant occupée par Bélard, Garneau & Cie., marchands de marchand ses sèches. Aussi deux magnifiques postes de commerce situés au No. 38 et 40, rue la Fabrique. Possession au 1er mai prochain.

S'adresser à E. B. HARRIS, 108, rue Ste. Anne. Québec, 22 janvier 1880—1m

La Compagnie de Châtilles du Dominion

Bureau: 117, rue St. Pierre, Montréal

ATELIERS: RUE SHELBOURNE, TORONTO.

La plus grande manufacture de Châtilles du Dominion

On demande des ordres pour

ECROUS CARRÉS ET HEXAGONES, CHEVILLES POUR VOIES FERREES, CHEVILLES POUR TOITURES, BLOUS TARAUDÉS POUR VOITURES, CHEVILLES POUR PONTS, CHEVILLES POUR CHARRUES, CHEVILLES POUR LISSÉS DE CARRIOLE, RIVETS POUR BOULLOIRES.

— ATTEL — CHEVILLES POUR VOITURES, supérieures à toutes les autres chevilles importées. 3 décembre 1879—12m

CD JOURNAL

est en file au bureau d'arrondissements de GÉO. P. BÉLARD, No. 1, rue St. Pierre, qui sont autorisés à soustraire des copies gratuites dans la ville de NEW-YORK.

On demande à acheter des Estampilles d'Assurance.

Les personnes qui ont des vieilles Estampilles pour Police d'Assurance à vendre, voudront bien en informer M. BUTCHART, Bureau du Daily Telegraph, Rue Duane. Québec, 22 janvier 1880—10f

Club des Patineurs de Québec

Un Grand Carnaval AU PATIN OUVERT AU PUBLIC

AURA LIEU AU

Pavillon des Patineurs

GRANDE ALLEE

MARDI SOIR, 27 JANVIER

A 8 heures P. M. précises.

RÈGLEMENTS:

Pas de masques. Pas de costumes religieux. Il est défendu aux hommes de prendre des costumes de femmes. On ne permet pas de fumer dans le pavillon. On n'admettra aux vestiaires ou sur la glace que les seuls costumés.

PRIX D'ADMISSION:

Messieurs et dames en costumes..... 25c Spectateurs..... 10c Sièges réservés..... 10c extra.

La glace sera brillamment illuminée et décorée de drapeaux.

Il est impossible de se procurer des paquets de boules pour les sièges réservés; les spectateurs sont priés d'apporter des couvertures avec eux.

On peut se procurer des billets et enregistrer les costumes chez MM. Wright & Cie., Libraires, Côte Lamontagne, Drouin & Frères, Libraires, rue St. Joseph, St. Roch, J. A. Langlais, Libraire, rue St. Joseph, St. Roch, R. Morgan, marchand de musique, rue la Fabrique, A. Lavigne, marchand de musique, rue St. Jean, P. Kirwin, rue Champlain.

On peut réserver des sièges et acheter des billets au Pavillon lundi et mardi, le 26 et le 27 du courant, depuis 10 heures A. M. jusqu'à 6 heures P. M.

Les spectateurs pourront payer à la porte. Les personnes qui se proposent de prendre un costume doivent acheter leurs billets d'avance.

Le corps de musique du 86 Bataillon fera les frais de la musique depuis 10 heures jusqu'à 11 heures P. M.

A. HOLLOWAY, Sec.-Trés. Québec, 21 janvier 1880.

RONDA PATINER

Lady Dufferin

MARCHE DE LA HAUTE-VILLE.

Grande Mascarade

LUNDI, 26 JANVIER 1880

A 7.30 heures P. M.

RÈGLES.

On ne permettra à personne de revêtir le costume d'aucun ordre religieux. Les travestissements sont aussi interdits. Les caractères nègres seront admis que sur permission spéciale.

ADMISSION.

Patineurs..... 25c Spectateurs..... 10c

Le corps de musique de l'Union Musicale jouera de 7.30 à 11 heures P. M., le programme suivant:

Marche..... Ariane..... L. Bouthel

Quadrille..... Les anciens..... Bégler

Valse..... Corélli..... Nehr

Polka..... Les diablottes..... Bégler

Polka Maz..... Les patineuses..... Bousquet

Quadrille..... Le plaisir des dames..... Bégler

Valse..... Souvenir d'Alsace..... Marie

Galop..... With stean..... Ed. Strauss

Marche..... Le bon diable..... Bégler

Avec la Canadienne—God save the Queen. Québec, 20 janvier 1880.

AVIS PUBLIC.

On donne par le présent avis que l'on demandera à la Législature de la Province de Québec à la prochaine session, un acte pour autoriser les fils et filles de feu CHARLES SMITH (m. de la paroisse de St. Sauveur, près Québec, à vendre une certaine ferme situ en cet endroit, et devenue leur propriété en vertu d'un codicille du testament de feu Charles Smith, Sr., et passé devant A. B. Sirois et collègues, notaires à Québec, le 4 septembre 1847.

Québec, 14 janvier 1880. 19 janvier 1880—1m

HOTEL A LOUER

Au centre du florissant village d'Échemin, paroisse St. Joseph, à quelques minutes du quai, sur le bord du fleuve, avec parterre et cour spacieuse.

Cette maison est à deux étages avec galeries, eau et closet dans la maison, 16 chambres, hangar, remises, etc., etc.

Cette maison est aussi très convenable comme résidence privée.

S'adresser à Québec à M. P. O'RGAN, Chez M. Z. VANDRY, rue St. Jean. Ou sur les lieux à M. A. GRAVEL. 19 janvier 1880—2s

CINQ MOIS

CHEZ LES Français d'Amérique.

Voyage au Canada et à la Rivière-Rouge

Par H. de Lamothe.

Magnifique volume de 373 pages, orné de plusieurs gravures des plus intéressantes. PRIX..... \$1.00

En vente au Bureau de L'ÉVÉNEMENT, Québec, 12 janvier 1880.

TELEGRAPHIE GENERALE

Londres, 25.—Une dépêche de Constantinople porte que la détresse est très-grande à Adrianople. Quinze personnes sont mortes de faim dans une seule journée; dans bien des cas on a trouvé des morceaux de bois dans la bouche des pauvres malheureux.

Un correspondant de Paris écrit que Fourrier, employé au département de la guerre depuis vingt-cinq ans, s'est fait sauter la cervelle. Il avait fait certain tripotage dans ses livres et dans la caisse du département, et, sommé de produire ses livres, il a préféré se donner la mort, que de subir son déshonneur.

Paris, 25.—Colon Pierola, le nouveau chef suprême du Pérou, a négocié le 7 courant avec la maison Dreyfus et frères, à Paris, un emprunt de \$21,000,000.

Le Golos annonce que 44 bataillons Chinois sont arrivés à la frontière de Kuloja. Il ajoute même qu'ils sont commandés par vingt officiers anglais.

Les bruits mis en circulation par le Daily Telegraph et le Standard sur les concentrations russes sur la frontière autrichienne sont aujourd'hui formellement démentis. On remarque que les feuilles anglaises elles-mêmes reviennent sur leurs premières impressions en insérant des dépêches rassurantes de leurs correspondants de Berlin.

Les bruits mis en circulation par le Daily Telegraph et le Standard sur les concentrations russes sur la frontière autrichienne sont aujourd'hui formellement démentis. On remarque que les feuilles anglaises elles-mêmes reviennent sur leurs premières impressions en insérant des dépêches rassurantes de leurs correspondants de Berlin.

Il devient de plus en plus clair que la nouvelle d'une prétendue concentration de troupes russes en Pologne est dénuée de fondement. Il est vrai qu'on va réparer les forteresses le long de la frontière; mais on ne considère pas cela comme ayant une signification belliqueuse, vu que les travaux ont été commencés il y a déjà longtemps.

Il est également vrai qu'on va distribuer de nouveaux fusils à l'infanterie; mais cela provient de ce que ceux dont on s'était servi jusqu'à présent et qui sont d'un modèle suranné, n'étaient pas d'une grande valeur, en comparaison des armes perfectionnées dont se servent les autres pays.

Les journaux viennois ne s'étaient pas montrés le seul instant émus. Ils savent bien qu'aucun danger immédiat n'est à craindre.

La question d'influence et de suprématie dans la presqu'île des Balkans est posée, mais elle passera par bien des phases avant d'arriver à l'état aigu. On sait, à Pétersbourg, que le fait seul de s'être mêlée aux affaires orientales par l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine entraînera pour l'Autriche-Hongrie des difficultés qu'elle ne surmontera qu'à grand-peine.

Le centre des intrigues anti-autrichiennes est actuellement à Belgrade. On sait que le gouvernement de la Principauté traîne en longueur le règlement de la question des chemins de fer, au grand détriment des intérêts orientaux de l'empire. Il faut que le ressentiment qu'en éprouve l'Autriche soit bien vif pour que la Nouvelle presse libre en soit arrivée à demander au gouvernement d'adresser un ultimatum à la Serbie. Ce journal ajoute:

Après des nations à demi orientales et de leurs ministres, une seule politique, celle de la terreur, peut aboutir à un résultat certain et durable. L'occupation de la Bosnie n'a pas fortifié le prestige de l'Autriche à Fich et à Belgrade, et c'est pourquoi, après dix-huit mois d'efforts soutenus, nous n'avons pas encore de convention de commerce et de chemin de fer avec la Serbie, bien que ce soit pour l'Autriche une question vitale.

La Gazette des Faubourgs va plus loin. Elle voit l'influence de la Russie dans les refus de M. Ristitch. A l'en croire, "la Serbie serait la pointe d'avant-garde de cette puissance." Se souvenant, sans doute, du rôle joué par la Serbie en 1876, vis-à-vis de la Porte, la feuille viennoise voudrait qu'on se servît de la question serbe comme d'une pierre de touche, afin d'obliger la Russie, par une pression énergique sur le cabinet de Belgrade, à se démasquer.

Si pareille chose se produit, la Russie, qui n'est pour rien dans cette intrigue, n'aura pas à se démasquer, mais l'Autriche-Hongrie aura posé la question slave méridionale, et qui sait où l'entraînerait une agression contre les Serbes. Pendant la campagne de Bosnie, les inimitiés religieuses n'ont pas empêché un grand nombre de Bosniaques chrétiens de prêter main forte aux begs musulmans insurgés contre la domination autrichienne, parce qu'ils étaient de race slave; qu'arriverait-il si la Serbie était menacée? La Russie n'a pas besoin d'armes pour arrêter l'expansion austro-hongroise en Orient.

LA NEUTRALITE SUISSE ET LA FRANCE.

Un correspondant particulier écrit de Genève à la Patrie, le 7 janvier:

L'on s'entretient beaucoup ici d'une brochure qui vient de paraître à Zurich. La presse suisse désigne plus particulièrement comme devant être son auteur le lieutenant-colonel Fornerod, ou le major Ryniker, député, celui-là même qui, à la dernière session des chambres, demandait que la Confédération s'occupât de la fortification des frontières franco-suisse.

L'auteur s'applique surtout à démontrer qu'une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne doit fatalement se produire d'un jour à l'autre, et il invite en même temps les pays neutres à se tenir sur leurs gardes. Examinons, dit-il, ce qui a été fait dans ces deux grands pays depuis 1870, et nous verrons que la France a consacré 1800 millions à sa nouvelle ligne de fortifications; de son côté, l'Allemagne n'a pas moins en front de défense de cinq grandes places fortes et de huit petites.

En face de ces grands armements, comment ne pas prévoir l'éventualité prochaine d'une guerre franco-allemande? Et considérant avant tout les intérêts de la Suisse, l'auteur s'exprime ainsi:

"Aussi longtemps que la politique de cabinet des grandes puissances jouera par-dessus la tête des peuples avec les pions d'un échiquier; aussi longtemps que les bureaux officiels de la presse trouveront le moyen de pousser les peuples les plus civilisés à la paix ou à la guerre; aussi longtemps que la France et l'Allemagne armeront de telle façon que le moment viendra où il faudra dire: désa mer ou se mesurer, nous demanderons à nos représentants, au nom de l'armée, qu'ils s'occupent sérieusement d'un système de fortifications du pays et de l'armement de notre grosse artillerie, la plus puissante arme défensive."

A l'appui de cette assertion, l'auteur consacre tout un chapitre à un système de fortifications permanentes. Comme de juste, dans cette nouvelle lutte entre la France et l'Allemagne, il a en vue la Belgique autant que la Suisse; mais il ne croit pas à la violation de la neutralité belge. La France, selon lui, viserait plutôt la Suisse, et l'Allemagne, de son côté viserait la Belgique. La raison qu'il donne est que les lignes ferrées allemandes aboutissent principalement vers la Belgique, tandis que les lignes ferrées françaises aboutissent à la Suisse.

S'appuyant sur le Jura et les Alpes, la France pourrait ainsi envahir l'Allemagne du Sud, en tournant la forteresse du Rhin, et l'occupation de ces territoires allemands forcerait à la restitution de l'Alsace et de la Lorraine.

A reste, dans les cercles militaires, en Suisse, on est convaincu que la France envahirait le territoire helvétique, si la guerre éclatait. Les opinions ne diffèrent que sur l'étendue du mouvement, que quelques-uns font partir du lac Léman pour s'étendre de là sur tout le centre, l'ouest, puis l'est de la Suisse.

Je terminerai en empruntant au Démocrate les lignes suivantes, qui me paraissent tout à fait d'actualité:

"S'il existe dans la politique française, dit le journal bernois, une tradition incontestable, un axiome en dehors de toute discussion, c'est le respect de la France pour l'indépendance et la neutralité de la Suisse.

"La cordialité intime et séculaire des rapports des deux nations est un legs que la vieille monarchie a transmis à la République, et que la République a recueilli. La neutralité suisse est un principe aussi utile, aussi tutélaire, aussi essentiel pour la France elle-même que pour la Confédération helvétique.

"Notre pays est pour la frontière orientale de la France le meilleur des boulevardiers, la plus précieuse des garanties."

A VENDRE A des conditions liberales.

Ce magnifique Magasin à trois étages, situé coin des rues St. Valier et Hôpital, Première maison en dehors des limites de la ville, munie de toutes les améliorations modernes, l'eau, le gaz, etc. etc. Il y a en arrière du magasin une vaste cour pontée, avec hangar et une écurie pouvant contenir 29 chevaux. Possession au 1er mai ou plutôt si c'est nécessaire.

A VENDRE,

Deux maisons à un étage en bois lambrissées en brique sur la rue Metcalf, une autre à deux étages sur la rue Bagot. Conditions faciles. S'adresser à M. LOUIS MARTIN, Rue Metcalf, St. Sauveur. Ou au CAPT. JOSEPH DECHENE, Beaumont. Québec, 4 décembre 1879.

POUR LES FETES!

Au Bon Marche!

HAUTE-VILLE.

Les effets suivants, qui sont très-convenables pour des Cadeaux de Noël et du Jour de l'An, sont de première qualité, et la liste des prix vous conviendra de leur bon marché extraordinaire:

Table listing various goods and their prices, including Indian goods, ribbons, and fabrics.

Un lot de Jouets assortis, à moitié prix.

AU BON MARCHÉ

COIN DES RUES ST. JEAN ET COLLINS, HAUTE-VILLE.

N. GARNEAU.

Québec, 20 décembre 1879.

Prise d'Inventaire.

Inspirés par cette idée, nous avons décidé de faire une

VENTE POUR ECOULER

NOS

Marchandises de la Saison

et afin de réduire notre stock autant que possible on accordera un escompte de

Vingt pour cent au Comptant

sur toutes nos marchandises de Lainages (excepté quelques-unes déjà réduites): Couvertures, Châles, Nuges, Gilets pour Dames et pour Messieurs, avec ou sans manches, Jaquettes, Jupons en Feutre et Tricotés, Flanelles, Plaid, Draps Castor et Nap, Tapis Peluché pour Wagons de Chemins de Fer.

Comme ces prix sont réellement plus élevés l'an prochain, voilà une excellente occasion pour ceux qui ont de l'argent d'acheter ce qu'il leur faut pour plusieurs années de marchandises qui sont journellement en usage dans leurs maisons.

Remarquez l'adresse:

FYFE, WRIGHT & LEITCH,

22, RUE LA FABRIQUE.

N. B.—Un lot de Corsets qui s'ajustent comme les gants, de Thomson, vendu à prix réduit. Québec, 14 janvier 1880.

Chemin de fer Intercolonial

Le soussigné recevra des Soumissions cachetées portant à l'ordre le titre: "Soumission pour la Station de Rimouski," jusqu'au

29 Janvier 1880

pour l'érection d'une Station de Fret et à Passagers à Rimouski.

On peut voir les plans et spécifications au Bureau du Maître de Station à Rimouski, et au Bureau de l'Ingénieur à Moncton, depuis le 15 du courant.

Il y a deux spécifications à faire, et on devra faire deux soumissions distinctes pour chacune.

On ne prendra pas en considération les soumissions qui ne seront pas faites en conformité du blanc requis.

D. POTTINGER, Surintendant en Chef.

Bureau du Chemin de Fer à Moncton, N.-B., 14 janvier 1880.

16 janvier 1880—id

Nouvelles Publications.

MUSIQUE VOCALE.

Table listing musical publications and their prices, including L'oubli, mélodie, and Confidence, bluette.

En vente chez

A. LAVIGNE, Editeur de Musique, (Bâtisse de la Banque d'Épargne), 25, rue St. Jean. Québec, 17 janvier 1880.

TERRE A VENDRE.

Une magnifique terre à vendre à l'Anse de Beaumont avec tout son contenu. S'adresser au CAPT. JOSEPH DECHENE, Beaumont. Québec, 4 décembre 1879.

Prothese - Dentaire.

Dr. Wm. H. JACKSON

DENTISTE

No. 36, RUE LA FABRIQUE.

Québec, 3 janvier 1880—1m

\$10 à \$1,000

déposées dans les STOCKS WALL STREET, conduisant à la fortune tous les mois. Livres envoyés gratuitement expliquant toute chose. Adresser BAXTER & CIE., Banquiers, No. 17, rue Wall, New-York. 10 mars 1879—1a

SIROP DES ENFANTS. DR. CODERRE. Professeur de Matière Médicale et de Thérapeutique. Le SIROP DES ENFANTS est préparé avec l'approbation des Professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal.

C'EST LE MEILLEUR ET LE PLUS EFFICACE DES SIROPS CALMANTS

en usage aujourd'hui; et pendant les dernières 30 années il a donné pleine et entière satisfaction. En vente partout. Prix 25 centins la bouteille. En vente chez R. McLeod, J. E. Burke, P. Mathie, J. Vernier, P. F. Rinfret, O. Potvin & Cie., Québec, O. J. Dion, Pointe Lévis. W. Brunet & Cie., Agents de Gros pour Québec.

SPRUCINE! PRÉPARATION VÉRITABLE DE GOMME D'EPINETTE, DE CERISIER SAUVAGE ET DE MARUBE (HORUM). Une des meilleures préparations qui s'est jusqu'ici été présentée au public pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Enrouement, de la Grippe, de l'Asthme et de tous les maux de Gorge et de Poumons.

Les propriétés médicinales de la GOMME D'EPINETTE, du CERISIER SAUVAGE et du MARUBE (Horum), sont depuis si longtemps si bien connues comme étant les meilleurs agents curatifs dans les maladies de la Gorge et des Poumons qu'il est inutile de les énumérer ici. Qu'il suffise de dire que la SPRUCINE est un mélange véritable de ces trois substances sous la forme d'un Elixir agréable au goût.

Dans les cas de Toux obstinée et de Consommation Pulmonaire, etc., ou les médecins ordonnent l'huile de Foie de Morue, on trouvera très-avantageux d'y ajouter une dose de SPRUCINE qui rendra l'huile plus agréable et plus efficace.

La SPRUCINE est mise en bouteille de 25 et de 50 centins. En vente chez R. McLeod, J. E. Burke, P. Mathie, J. Vernier, P. F. Rinfret, O. Potvin & Cie., Québec, O. J. Dion, Pointe Lévis. W. Brunet & Cie., Agents de Gros pour Québec.

Seul propriétaire et fabricant, B. E. MCGALE, Chimiste, Montréal. 2 décembre 1879—6m

L'EDITION ROYALE

CHANSONS DE LA FRANCE

(paroles françaises et anglaises) ACCOMPAGNEMENT POUR PIANO

Relié très-bien en drap bleu et or—Prix \$1.50; en brochure—Prix \$1.00.

SOMMAIRE:

Où voulez-vous aller—L'ange gardien—Quand tu chantes—La première feuille—L'étranger—Cantique de Noël—Serenade—Chanson de Luciano—O, Richard! O, mon roi!—La valse des adieux—Le pont des soupçons—Rendez-moi ma patrie—La Madone—Le lac—A Dieu, belle France—Les hirondelles—Une fleur pour répondre—Le Toréador—Le soleil de ma Bretagne—Ta voix—La fauvette du canton—Non, monsieur—Oui, monsieur—Si vous me regrettez—Les cheveux blancs—Si loin—Le départ du marinier—Mon âme à Dieu, mon cœur à toi—Espère—David chantant devant Saul—Bonheur caché—La réponse du bon Dieu—Ave Maria—Le carillon du verre—L'Avril est là—Brunette—Le petit mousse noir—La bénédiction d'un père—La bouquetière des fiancés—Huit ans—Les fleurs animées—Quand de la nuit—Vieux tu mon nom—Le jardinier du roi—Laissez-moi l'aimer—Je suis Lazzarone—Médic—Mourir pour la patrie—La Parisienne—Le chant du départ—Toujours seul! ou "Le masque de fer"—La fête du ciel—Pauvre fleur! pauvre femme!—Le départ des hirondelles—Sisca l'Albanaise—Sous l'ormeau—La Mar cillaise—La Zingara—Partant pour la Syrie—Pierre l'hermite.

A vendre seulement par

R. MORGAN, 28, rue la Fabrique, Agent de Gros pour l'Éditeur. Québec, 29 janvier 1880.

KAOKA KAOKA. 13 janvier 1880—1a

HOLMAN'S LIVER & STOMACH PAD. CURES WITHOUT MEDICINE. Rue la Fabrique, Québec, 15 janvier 1880.

Compagnie de Sachets Holman.

Messieurs, Je joins d'une meilleure santé aujourd'hui que depuis 10 ou 15 ans, et je crois qu'il est de mon devoir de faire connaître que c'est dû entièrement à l'usage de vos sachets. Je souffrais d'une inflammation de la dyspepsie, etc. etc., tellement que j'avais perdu tout espoir de guérison. Je recommande avec plaisir vos sachets à toutes les personnes qui, comme moi, souffrent de ces maladies.

Votre très-obéissant,

A. A. JACKSON.

St. Laurent, Isle d'Orléans, 29 déc. 1879.

J. G. BENNETT, écurier, Québec.

Monsieur, — Vous m'obligerez en m'envoyant deux emplâtres pour le corps.

Ma femme éprouve un grand soulagement depuis qu'elle porte un sachet; sa digestion se fait mieux; nous avons l'espoir d'une guérison complète. Cependant les douleurs rhumatismales sont grandes aux reins et aux jambes.

Votre très-obligé,

B. PELLETIER, Instituteur.

PRENEZ GARDE!

Il y a des milliers de Sachets portant frauduleusement le nom de Holman. PRIX—\$2.50, \$3.50. Pour les enfants \$2.00. Expédié franco par la maille sur reçu du prix du sachet.

J. GORDON BENNETT,

32, RUE GARNEAU, QUÉBEC. 20 janvier 1880.

SIROP DES ENFANTS

PRÉPARÉ PAR LE

DR. CODERRE

Professeur de Matière Médicale et de Thérapeutique.

Le SIROP DES ENFANTS est préparé avec l'approbation des Professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal, "Faculté de Médecine de l'Université du Collège Victoria." Ce Sirop peut être administré avec la plus grande confiance aux enfants, dans les cas de Coliques, Diarrhée, Dyssenterie, Dentition douloureuse, Insomnie, Toux, Rhume, etc. etc.

C'EST LE MEILLEUR ET LE PLUS EFFICACE DES SIROPS CALMANTS

en usage aujourd'hui; et pendant les dernières 30 années il a donné pleine et entière satisfaction. En vente partout. Prix 25 centins la bouteille. En vente chez R. McLeod, J. E. Burke, P. Mathie, J. Vernier, P. F. Rinfret, O. Potvin & Cie., Québec, O. J. Dion, Pointe Lévis. W. Brunet & Cie., Agents de Gros pour Québec.

SPRUCINE!

PRÉPARATION VÉRITABLE DE

GOMME D'EPINETTE, DE CERISIER SAUVAGE ET DE MARUBE (HORUM).

Une des meilleures préparations qui s'est jusqu'ici été présentée au public pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Enrouement, de la Grippe, de l'Asthme et de tous les maux de Gorge et de Poumons.

Les propriétés médicinales de la GOMME D'EPINETTE, du CERISIER SAUVAGE et du MARUBE (Horum), sont depuis si longtemps si bien connues comme étant les meilleurs agents curatifs dans les maladies de la Gorge et des Poumons qu'il est inutile de les énumérer ici. Qu'il suffise de dire que la SPRUCINE est un mélange véritable de ces trois substances sous la forme d'un Elixir agréable au goût.

Dans les cas de Toux obstinée et de Consommation Pulmonaire, etc., ou les médecins ordonnent l'huile de Foie de Morue, on trouvera très-avantageux d'y ajouter une dose de SPRUCINE qui rendra l'huile plus agréable et plus efficace.

La SPRUCINE est mise en bouteille de 25 et de 50 centins. En vente chez R. McLeod, J. E. Burke, P. Mathie, J. Vernier, P. F. Rinfret, O. Potvin & Cie., Québec, O. J. Dion, Pointe Lévis. W. Brunet & Cie., Agents de Gros pour Québec.

Seul propriétaire et fabricant, B. E. MCGALE, Chimiste, Montréal. 2 décembre 1879—6m

PRIX REDUITS.

TETES, 2j cents la livre.

PATTES, 2j à 1 cent la livre.

— AUSSI —

EPAULES,

SOCES,

FILETS,

PANNE,

ETC., ETC.

VENEZ VOIR

J. B. Renaud & Cie.

72 à 92, rue St. Paul.

Québec, 13 janvier 1880.

Etoffes pour Robes de Soirees

Robes de Bals.

SAISON DE 1880.

Consistant en une grande variété de nouveaux Grenadines tels que:

Blanc et Argent, Rose et Argent, Blanc et Or, Crème et Or, Bleu et Argent, Noir et Or, Claire de Lune.

Broches.

Nous aimerions attirer l'attention des dames spécialement sur un lot de Point et Grenadines Brochés en Or et en Argent de \$5 à \$7, ce que nous vendons ordinairement le double du prix pour lequel nous les offrons en ce moment.

Présents du Nouvel An.

Il n'y a rien de plus convenable et de plus à propos pour un présent du nouvel an, qu'une bonne Soie Noire des manufactures de Guinette ou de Bonnet, toujours garantie pour bien durer, ainsi que d'une apparence riche et dont la pureté de teinture ne pourrait être comparée.

Soies de Couleurs.

Plus de cent nuances différentes, aussi les Soies "Pekins."

Cashmires Couleurs Claires.

Sont très-recherchées et très-utiles pour soirées et pourront être converties en robes d'été par la suite.

Quant à Kid Alexandre et Florence dans toutes les nuances les plus nouvelles.

Robes faites de première classe.

Chapellerie, etc.

Nous venons de recevoir des nouvelles Parures de Tête pour dames, ainsi que nouveaux Fichus, Sets en Dentel e grand choix de Fleurs Françaises, Plumes, Guipures, toutes les nouvelles nuances de Rubans et les nouvelles Dentelles indispensables chez la toilette d'une dame.

5 0/0 d'Escompte au Comptant.

GLOVER, FRY & CIE.

Québec, 5 janvier 1880.

A VENDRE OU A LOUER.

Un grand terrain, borné par devant par la rue Notre-Dame des Anses, et par derrière par la rue St. Antoine, quartier Jacques-Cartier, tout près de la manufacture de M. Migner, avec usine en briques et autres bâties.

S'adresser à L. J. C. FISEL, Palais de Justice, Québec, 27 décembre 1879—1m

LS. GENEST

ARTISTE

Peintre-Décorateur

235, rue St. Joseph, et 45, rue St. Anselme, ST. ROCH, QUÉBEC.

Tableaux, Portraits, Fresques, Décor en tous genres, Fantaisies Artistiques, Enseignes, Etc. etc. Unis et Transparents, Imitation de Bois et Marbre, etc. etc. Peinture Unie à l'Eau et à l'Huile, Tapissages, Vitrages, Draperie, etc. etc.

Aussi—Réparation des Tableaux à l'Huile.

Une visite est respectueusement sollicitée.

Québec, 6 décembre 1879—1a